LE SECOND RAPPORT LEUCHTER

(Dachau, Mauthausen, Hartheim)

Préparé à la demande de
Ernst Zündel

15 juin 1989

*Le premier rapport Leuchter (1988) portait sur Auschwitz, Birkenau et Majdanek. La partie essentielle de ce rapport a été publiée dans une traduction française (*Annales d'Histoire Révisionniste *nº 5, été-automne 1988, p. 51-102). Il ne pouvait être question de publier l'ensemble, considérable, des pièces annexes.*

Le second rapport Leuchter (1989) porte sur Dachau, Mauthausen et Hartheim. Nous n'en publions ici que la partie essentielle, à l'exclusion de tous plans, schémas et pièces annexes. Nous lui ajoutons une préface et une bibliographie critique dues au professeur Faurisson.

Le troisième rapport Leuchter (1990) portera sur la chambre à gaz d'un pénitencier américain.

Vu les difficultés de traduction de ces textes au caractère essentiellement technique, seul fait foi le texte original anglais.

PRÉFACE

Fred A. Leuchter est un ingénieur américain ; âgé de 46 ans, il vit à Boston où il s'est spécialisé dans l'étude et la fabrication des systèmes d'exécution capitale dans certains pénitenciers de son pays. Il a notamment mis au point la modernisation de la chambre à gaz du pénitencier de Jefferson City (Missouri).

Ernst Zündel est allemand ; âgé de 50 ans, il vit à Toronto où, après une brillante carrière de graphiste et de publicitaire, qu'il a dû abandonner à cause de graves ennuis et du boycottage que lui ont valu ses opinions révisionnistes, il s'est presque entièrement consacré à la lutte contre le mensonge de l' «Holocauste». Je l'ai assisté dans cette lutte, notamment à l'occasion de deux procès qui lui ont été intentés à l'instigation d'une association juive du Canada, en 1985 et 1988. Le premier procès a duré sept semaines et s'est achevé par une condamnation à quinze mois de prison pour «publication de fausse nouvelle» (*sic*). Ce procès a été cassé en raison d'erreurs graves commises par le juge Hugh Locke. Le second procès a duré quatre mois et, cette fois-ci, E. Zündel a été condamné à neuf mois de prison par le juge Ron Thomas. Ce second procès pourrait, lui aussi, être cassé pour un motif identique.

En 1988, E. Zündel a demandé à F. Leuchter de se rendre en Pologne pour y examiner «les présumées chambres à gaz d'exécution» dans les trois camps d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek. La conclusion de ce premier rapport Leuchter est formelle : il n'a jamais existé de telles chambres à gaz dans ces trois camps.

En 1989, E. Zündel a demandé à F. Leuchter de se rendre en République Fédérale d'Allemagne pour y examiner «la présumée chambre à gaz d'exécution» de Dachau, près de Munich, ainsi qu'en Autriche pour y examiner, près de Linz, «les présumées chambres à gaz d'exécution» de Mauthausen et du château de Hartheim. La conclusion de ce second rapport, qu'on va lire ci-dessous, est tout aussi formelle : il n'a jamais existé de telles chambres à gaz en ces trois points d'Allemagne et d'Autriche.

On a dit du révisionnisme qu'il est la grande aventure intellectuelle de la fin de ce siècle. Cette aventure a commencé en réalité dès le lendemain de la seconde guerre mondiale avec la publication des travaux de Maurice Bardèche et de Paul Rassinier et s'est poursuivie avec la publication en 1976 de l'ouvrage magistral de l'Américain Arthur Robert Butz, *The Hoax of the Twentieth Century*, la publication en 1979 de *Der Auschwitz Mythos* de l'Allemand Wilhelm Stäglich et la première conférence internationale, en 1979 à Los Angeles, de l'Institute for Historical Review. Dans les années 80, grâce, en particulier, à l'action d'E. Zündel, le révisionnisme a connu un tel développement que, selon toute vraisemblance, les historiens de l'avenir parleront du révisionnisme historique **avant** et **après** E. Zündel. D'une certaine manière, ces deux actions judiciaires — qui sont un déshonneur pour le Canada — auront tout changé. E. Zündel avait promis en 1985 que son procès, même s'il devait le perdre, tournerait au procès du procès de Nuremberg et que les calomniateurs de l'Allemagne y connaîtraient leur Stalingrad. Il ne s'est pas trompé.

Avant Ernst Zündel

Contrairement à ce que s'imagine le grand public, jamais les accusateurs de l'Allemagne n'ont songé à prouver l'existence des chambres à gaz. Cette existence, ils l'ont tenue pour prouvée.

Selon Serge Klarsfeld lui-même :

> Il est évident que dans les années qui ont suivi 1945 les aspects techniques des chambres à gaz ont été un sujet négligé parce que personne

n'imaginait qu'un jour on aurait à prouver leur existence (*Le Monde Juif* janvier-mars 1987, p. 1).

Lors des procès de Nuremberg, de Jérusalem, de Francfort comme lors de bien d'autres procès retentissants, dont celui de Klaus Barbie en 1987, on n'a pas davantage cherché à prouver l'horrible accusation qui continue de peser sur le grand vaincu. Ces mascarades judiciaires ont été comme des procès de sorcellerie où les accusés eux-mêmes et leurs avocats, à de rares exceptions près, n'ont pas pu ou n'ont pas voulu remettre en cause le tabou du siècle : celui de la magique chambre à gaz, laquelle défie toutes les lois de la physique et de la chimie. Même Jacques Vergès, courageux mais non héroïque, s'est gardé d'exiger la moindre preuve de l'existence des chambres à gaz auxquelles on ose prétendre que Klaus Barbie aurait envoyé les enfants d'Izieu.

Dans ces procès dits de «crimes de guerre» ou de «crimes contre l'humanité», des nations qui se disent civilisées ont bafoué les règles élémentaires de la criminalistique.

Pour illustrer ce point, prenons l'exemple d'un crime quelconque commis en France. Supposons dans ce cas l'existence d'une arme, d'un cadavre et d'un assassin (ou présumé tel). Sauf exception, la justice française pourra être amenée à exiger quatre rapports de routine :

1 une étude *in situ* (sur le terrain) de tout ce qui a pu être trouvé en fait de corps et d'objets suspects ;
2. une expertise de l'arme du crime ;
3. un rapport d'autopsie ;
4. un procès-verbal de la reconstitution du crime en présence de l'accusé.

A supposer que l'accusé soit passé aux aveux, jamais un magistrat ne décidera que, puisque aveu il y a, on ne souscrira pas à ces formalités. D'ailleurs un aveu n'a, par lui-même, pas grande valeur juridique ; l'aveu doit être **vérifié** et **confirmé**.

Or jamais, en près d'un demi-siècle, on n'a satisfait à ces exigences élémentaires quand il s'est agi, non pas d'un crime banal perpétré à l'encontre d'une seule personne avec une arme ordinaire (arme blanche ou arme à feu), mais d'un crime «sans précédent» censé avoir été perpétré à l'encontre de millions de personnes avec une arme extraordinaire qu'aucun juge n'avait

encore vue de sa vie : la «chambre à gaz», véritable abattoir chimique aux prouesses industrielles.

Les premiers procès contre les Allemands accusés d'avoir été employés dans des camps munis de chambres à gaz ou de camions à gaz ont commencé à la fin de 1943 en Union soviétique (procès de Kharkov et de Krasnodar). Ils continuent à ce jour, spécialement en Israël avec le procès Demjanjuk. Or, encore aujourd'hui, après 46 ans de tels procès, on ne possède :

1. aucune étude *in situ* de **tout** ce qui a pu être trouvé en fait de corps et d'objets suspects ;
2. aucune expertise concluant que telle pièce ou tel camion a servi pour des gazages homicides ;
3. aucun rapport d'autopsie concluant à un assassinat par gaz-poison ;
4. aucun procès-verbal de reconstitution (ou simulacre) d'une opération de gazage homicide.

Dans le cadre d'un procès dit du Struthof-Natzweiler (Alsace), il y a bien eu expertise de la «chambre à gaz» et autopsie des cadavres de «gazés» conservés à l'hôpital civil de Strasbourg, mais, dans un cas comme dans l'autre, le professeur René Fabre, toxicologue, a conclu négativement. Dans le cas de Dachau, il y a bien eu une forme d'expertise conduite par le capitaine Fribourg, de l'Armée française, mais, alors que le rapport concluait à la nécessité de poursuivre l'examen de la pièce baptisée provisoirement «chambre à gaz», cet examen n'a pas été poursuivi.

Au cours de l'instruction du procès intenté à Rudolf Höss et à d'autres responsables du camp d'Auschwitz, le juge d'instruction Jan Sehn a confié à l'Institut d'expertises judiciaires de la rue Copernic, à Cracovie, l'étude de six fermetures en zinc censées provenir de ce qu'il appelait les orifices de ventilation de la chambre à gaz du Krematorium II à Birkenau. S'y ajoutait l'expertise de 25,5 kg de cheveux ainsi que d'objets métalliques mêlés à ces cheveux. La présence d'acide cyanhydrique ou de ses composés avait été constatée (Rapports d'expertise du Dr Jan Z. Robel en date du 15 décembre 1945). Rien là que de très normal. Les Allemands utilisaient souvent l'acide cyanhydrique, sous la forme de Zyklon B, pour désinfecter locaux, vêtements, objets. En Pologne, comme dans

toute l'Europe en guerre, on collectait les cheveux jusque dans les salons de coiffure pour la confection de textiles, après désinfection. Mais le paradoxe est que, disposant d'un tel institut de recherches, la justice polonaise n'a jamais, apparemment, procédé aux recherches élémentaires dans les pièces qualifiées de «chambres à gaz» homicides.

Des transports de justice ont bien eu lieu à l'occasion de certains procès et notamment celui de Francfort (1963-1965). Le scandale est qu'on y a examiné certains points du camp d'Auschwitz mais non les prétendues chambres à gaz qui étaient pourtant là, soit en l'état d'origine (*sic*), soit à l'état de ruines tout à fait parlantes (voy. Wilhelm Stäglich, *Le Mythe d'Auschwitz*, La Vieille Taupe, 1986).

Une reconstitution, qui est par définition un simulacre, aurait été facile à réaliser à Birkenau et elle aurait immédiatement fait apparaître le caractère grotesque des accusations de gazage. On tourne parfois à Birkenau des films hollywoodiens prétendant retracer l'arrivée de convois de juifs sur la rampe de Birkenau, à proximité des bâtiments des crématoires censés contenir (a) un vestiaire de déshabillage des victimes ; (b) une chambre à gaz homicide ; (c) une salle contenant cinq fours crématoires à trois bouches chacun. Chaque fournée de victimes s'élevait, nous dit-on, à 2 000 personnes et il y avait plusieurs fournées par jour pour chaque crématoire. La reconstitution donnerait lieu immédiatement à de fantastiques embouteillages vu la dimension des bâtiments et la configuration des alentours. L'engorgement des crématoires serait spectaculaire : à supposer qu'il faille une moyenne d'une heure et demie pour incinérer un cadavre, on se retrouverait encore, au bout de ce laps de temps, avec 2 000 - 15 = 1 985 cadavres sans aucun emplacement pour les entreposer avant leur incinération ! La «machinerie de mort» s'arrêterait dès le premier gazage. Il faudrait huit jours et huit nuits pour incinérer ces 2 000 cadavres ; encore un four crématoire ne peut-il pas fonctionner ainsi jour et nuit en continu.

Venons-en à la question des témoins. Dans tous ces procès, des personnes sont venues se présenter en témoins vivants de l' «Holocauste» et des chambres à gaz. Comment ces personnes avaient-elles, pour leur propre compte, échappé aux chambres à gaz ? Leur réponse était bien simple : elles avaient toutes

uniformément bénéficié d'un miracle. Chaque survivant était un miraculé ; le plus souvent, comme il était passé successivement par plusieurs camps d'extermination, ce survivant représentait même à lui seul une somme de miracles. Les membres des «Sonderkommandos» battaient tous les records ; normalement, selon leur récit, les Allemands les gazaient eux aussi tous les trois mois, ce qui fait qu'au bout du compte deux ans de séjour à Auschwitz et Birkenau pouvaient représenter pour ces personnes un total de sept ou huit miracles consécutifs. Il est rare que des avocats ou des magistrats aient osé marquer leur surprise devant cette prolifération de miracles. Le champion de la chambre à gaz, Filip Müller (l'immortel auteur de *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*, préface de Claude Lanzmann, éd. Gérard Watelet, 1980), eut quelques ennuis avec le tribunal de Francfort à ce sujet, mais il trouva la parade : l'histoire de la liquidation chronique des membres du «Sonderkommando» n'était, voulut-il bien reconnaître en grand seigneur, qu'une légende. Il est consternant que le grand public, les historiens et les magistrats se laissent à ce point abuser par les prétendus témoins de l' «Holocauste». Simone Veil se présente généralement en témoin vivant et en preuve vivante de l'extermination des juifs à Auschwitz ; or, si elle est la preuve vivante de quelque chose, c'est bien de ce que les Allemands n'exterminaient pas les juifs à Auschwitz. Simone Veil, sa mère et l'une de ses sœurs ont toujours été ensemble : à Drancy, à Auschwitz, à Bobrek (sous-camp d'Auschwitz) et à Bergen-Belsen ; c'est dans ce dernier camp qu'elles ont eu à souffrir du typhus ; la mère de S. Veil en est morte ; elle avait, ainsi que ses deux filles, survécu à Auschwitz ; une autre de ses filles survécut à Ravensbrück.

Personnellement, je n'appelle pas «témoin» celui qui se présente comme tel, à moins qu'il n'ait passé victorieusement devant un tribunal l'épreuve du contre-interrogatoire sur **la matérialité même des faits qu'il rapporte**.

Je demande qu'on me lise ici avec attention : en aucun procès un prétendu témoin de «gazages» n'a été contre-interrogé sur **la matérialité même d'un gazage** auquel il disait avoir participé ou assisté. Même dans le procès des Allemands Tesch et Weinbacher, condamnés à mort et exécutés pour avoir fabriqué ou vendu du Zyklon B, le témoin Charles Sigismond Bendel a

échappé à ce type de contre-interrogatoire (voy. William B. Lindsey, «Zyklon B, Auschwitz, and the Trial of Dr. Bruno Tesch», *The Journal of Historical Review*, automne 1983, p. 261-303). Les avocats ont eu pour principe et pour ligne de défense d'éviter le tabou de la chambre à gaz et de se contenter de dire que leurs clients, eux, n'avaient gazé personne.

Après Zündel

Avec l'arrivée d'E. Zündel, le voile de toutes ces impostures s'est déchiré. Cet homme a eu l'audace de ne pas se laisser intimider. Il a montré que le roi était nu. Il a confondu les fripons. Les experts et les témoins de l'accusation ont essuyé là une sévère défaite. Et E. Zündel, passant à la contre-offensive, a administré une superbe leçon aux historiens et aux magistrats : il leur a montré comment il aurait fallu faire. Il aurait fallu en quelque sorte commencer par le commencement, ce qui, comme on le sait, est parfois difficile à faire. Cherchant d'abord et avant tout à établir la matérialité des faits, il a envoyé à ses frais en Pologne un expert des chambres à gaz et son équipe. Cet expert a prélevé des échantillons des sols, des murs, des plafonds de ces prétendues chambres à gaz et il les a fait analyser par un laboratoire américain.

J'ai raconté ailleurs comment experts et témoins de l'accusation ont été mis à mal lors des procès de 1985 et de 1988 à Toronto (voy. Robert Faurisson, «Le Révisionnisme au Canada / Les procès Zündel», *Annales d'Histoire Révisionniste*, été-automne 1988, p. 31-49). Je n'y reviendrai pas. Je voudrais seulement préciser ici qu'il ne s'agit pas là de ma part d'un jugement subjectif. La preuve que je dis vrai réside dans le fait qu'au procès de 1988 l'expert numéro un de l'exterminationnisme, le professeur Raul Hilberg, a refusé de revenir témoigner tant il gardait un cuisant souvenir de sa défaite de 1985 : il l'avoue dans une correspondance qui aurait dû rester confidentielle mais dont nous avons eu vent et qu'il a bien fallu révéler. Quant au Dr. Rudolf Vrba et autres témoins de 1985, ils ne sont pas non plus revenus au procès de 1988 ; le procureur Pearson, prié par le juge Thomas de dire s'il viendrait des «survivants», a dû répondre piteusement (j'étais présent) qu'il

n'en viendrait pas cette fois-ci. Par pitié pour eux, je n'évoquerai pas ici en détail, comme je l'ai déjà fait dans l'article susmentionné, les prestations en 1988 de l'expert Charles Biedermann, un homme honnête apparemment et intelligent mais mal préparé, et du professeur Christopher Browning qui, lui, devait donner une triste image de ce que peuvent être certains universitaires américains : ignorances confondantes, naïveté sans bornes, goût de l'argent et absence de scrupules ; voilà un professeur d'université qui n'a pas hésité à se faire payer 150 dollars de l'heure par le contribuable canadien pour venir à Toronto accabler un homme — E. Zündel — en raison d'une **opinion**, et contribuer à le jeter en prison : le crime d'E. Zündel était d'avoir publié au Canada une étude vieille de quatorze ans (*Did Six Million Really Die ?*), librement diffusée en Grande-Bretagne et dans la patrie même de Ch. Browning : les Etats-Unis.

A mes yeux, l'un des principaux mérites du premier rapport Leuchter aura été de rendre éclatant le simple fait … qu'aucune expertise de l'arme du crime n'existait encore. Depuis que ce rapport a été révélé, en avril 1988, il ne s'est pas trouvé une seule personne, y compris parmi celles qui manifestaient leur fureur, pour lui opposer un autre rapport qui aurait été établi dans le passé (je ne parle pas, bien entendu, des expertises ordonnées par le Polonais Jan Sehn, qui ont esquivé le sujet). Quant à ceux qui critiqueraient des points de ce rapport, je les invite à établir ou à faire établir leur propre rapport et nous comparerons. Il reste encore une solution préconisée par F. Leuchter lui-même dans sa conférence de février 1989 à Los Angeles lors du 9ème congrès international de l'Institute for Historical Review : la constitution d'un comité international d'experts sur le problème des chambres à gaz. Dès 1982, l'historien français Henri Amouroux, que j'avais mis au courant de mes propres recherches, me confiait qu'il souhaitait cette solution ; il me disait en propres termes que, ce qu'il appelait de ses vœux, c'était une «commission internationale et surtout pas nationale» tant, en France, à son avis, les spécialistes manquaient d'ouverture d'esprit sur la question des chambres à gaz.

Les autorités polonaises, à moins d'un brusque appétit de «glasnot», s'opposeront de toutes leurs forces à une enquête de ce

genre, comme elles s'opposent à tout accès normal aux archives du Musée d'Etat d'Auschwitz et, en particulier, aux registres de décès (Totenbücher) laissés par les Allemands et qui permettraient de se faire une idée du nombre réel des morts d'Auschwitz : «Si nous faisions des fouilles et si nous ne trouvions aucune preuve de l'existence de chambres à gaz, les juifs nous accuseraient, nous autres Polonais, d'avoir supprimé les traces» : telle fut la réponse en 1987 de Tadeusz Iwaszko, directeur des archives du musée, au journaliste français Michel Folco, et cela en présence du pharmacien Jean-Claude Pressac, ami de Serge Klarsfeld[1].

Il est probable que le premier rapport Leuchter restera longtemps le premier et le dernier mot sur la question des chambres à gaz d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek. Il a certainement ses défauts puisque, aussi bien, il s'agit de l'œuvre d'un pionnier en la matière et qu'on n'a jamais encore vu de pionnier éviter toute possibilité d'erreur, mais il a le mérite d'ouvrir un champ de recherches particulièrement fertile.

Le second rapport Leuchter

Le second rapport Leuchter constitue, lui aussi, une œuvre de pionnier mais, cette fois-ci, sur la question des chambres à gaz de Dachau, de Mauthausen et de Hartheim.

Je n'avais pas accompagné F. Leuchter et son équipe à Auschwitz, Birkenau et Majdanek. C'est moi qui avais eu l'idée, en 1977, de préconiser l'étude des chambres à gaz américaines (utilisant l'acide cyanhydrique) pour montrer l'absurdité des prétendues chambres à gaz allemandes (uti-

(1) Le 8 août 1989, E. Zündel écrivit à M. Gorbatchev pour lui dire que le contre-interrogatoire de Charles Biedermann lui avait confirmé la détention par l'Union soviétique des registres mortuaires d'Auschwitz. Il est probable que, de leur côté, le Comité International de la Croix-Rouge et les organisations juives, alarmés par cette confirmation, ont cherché à court-circuiter les révisionnistes. Toujours est-il que, cinq semaines plus tard, l'Union soviétique autorisait le CICR de Genève à venir consulter ces registres, qui feront sans doute apparaître que le total des morts d'Auschwitz a été d'environ 74 000, et non de 4 000 000 comme l'affirment les autorités du Musée d'Auschwitz, ou de 1 600 000 comme le prétend Yehuda Bauer, ou de 1 250 000 comme l'écrit Raul Hilberg, ou de 700 000 à 800 000 comme l'avançait G. Reitlinger.

lisant le Zyklon B, un insecticide qui est essentiellement de l'acide cyanhydrique aussi). J'espérais, sans trop y croire, qu'un jour un spécialiste des chambres à gaz américaines pourrait se rendre à Auschwitz pour y réaliser l'expertise physique et chimique qui aurait dû être conduite dans toute enquête juridique ou historique normale. En 1979, lors du premier congrès international de notre Institute for Historical Review, je m'étais ouvert de cette idée auprès de quelques personnes et, en particulier, d'Ernst Zündel. Dans les années qui suivirent, j'abandonnais tout espoir. Il faut dire que, même auprès des révisionnistes, je ne trouvais pas grand intérêt pour mon idée, qui peut-être paraissait trop hardie ou trop chimérique. E. Zündel, lui, n'abandonna ni cette idée, ni l'espoir de réussir. Dans la préface du premier rapport Leuchter, j'ai raconté comment, grâce à lui et à l'avocate canadienne Barbara Kulaszka, j'ai pu rencontrer à Boston l'ingénieur F. Leuchter et comment s'organisa l'expédition polonaise.

Pour l'expédition en RFA et en Autriche, je faisais partie de l'équipe de Fred Leuchter. Dans le rapport qu'on va lire, ce dernier nous livre évidemment toutes les informations nécessaires sur les membres de cette équipe et sur la nature et le résultat de sa mission.

—*Dachau* —

De 1945 à 1960, la propagande des Alliés et leurs tribunaux nous avaient certifié que des chambres à gaz homicides avaient fonctionné à Dachau, à Mauthausen et à Hartheim. Apparemment, ni les preuves, ni les témoins, ni les aveux ne manquaient.

On insistait particulièrement sur la chambre à gaz de Dachau et sur ses victimes. La propagande américaine avait été si tonitruante que, s'il existe aujourd'hui un pays au monde où les gazages de Dachau passent pour être aussi avérés que les pyramides d'Egypte, ce sont bien les Etats-Unis.

Au procès de Nuremberg, une journée décisive avait été celle de la projection d'un film sur les camps de concentration allemands où le summum de l'horreur avait été atteint avec une vue de la chambre à gaz de Dachau : le commentateur

expliquait le fonctionnement de la machinerie qui était censée gazer «probablement cent personnes à la fois». On ne dira jamais assez combien ce film — d'une longueur de 6 000 pieds «choisis» sur 80 000 pieds — a frappé les imaginations, y compris celles de la plupart des accusés allemands. Il est probable que, plus que tout l'ensemble du procès, les deux événements qui ont le plus contribué à exciter l'opinion contre les vaincus ont été, d'abord, la projection de ce film, puis l'espèce de confession publique, devant le tribunal, du témoin Rudolf Höss, «le commandant d'Auschwitz». Aujourd'hui, l'on sait que cette confession avait été «dictée» : la substance en avait été inventée par l'imagination malade d'un juif britannique qui avait fait partie des arrestateurs et des tortionnaires de Rudolf Höss (voy. R. Faurisson, «Comment les Britanniques ont obtenu les aveux de Rudolf Höss, commandant d'Auschwitz», *A.H.R.*, printemps 1987, p. 137-152).

Mais l'histoire des gazages de Dachau, elle aussi, avait été fabriquée de toutes pièces et il fallut attendre 1960 pour que les défenseurs de l' «Holocauste» en conviennent. Le 19 août 1960, dans *Die Zeit*, Martin Broszat reconnaissait qu'il n'y avait jamais eu de gazage homicide dans ce camp. Cet historien, deux ans auparavant, avait, pour sa courte honte, publié la «confession» de Rudolf Höss en la présentant comme authentique et digne de foi : il s'agissait cette fois-là des mêmes aveux, pour l'essentiel, que ceux obtenus par les Britanniques mais, comme ces derniers avaient entre-temps livré Höss aux communistes polonais, la version Broszat n'était rien d'autre qu'une concoction et une amélioration à la sauce polonaise des inventions britanniques ! (En 1972, Martin Broszat allait devenir directeur de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich).

Aujourd'hui, tout visiteur de la chambre à gaz de Dachau peut lire sur un panneau amovible l'inscription suivante en cinq langues :

> CHAMBRE A GAZ — «chambre de douche» camouflée — ne fut jamais utilisée [la version américaine est plus explicite (depuis quelques années) : GAS CHAMBER — disguised as a «shower room» — never used as a gas chamber].

Comme ce panneau est mobile, les cinéastes en mal de sensations peuvent le retirer et filmer ou photographier la pièce sous tous les angles en persistant à dire qu'il s'agit d'une chambre à gaz qui a effectivement servi à gazer des détenus.

Je ne sais s'il faut admirer ici le cynisme des autorités du Musée de Dachau ou la naïveté des visiteurs. La formule du panneau n'a aucun sens dans la réalité. En 1980, dans mon *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire* (La Vieille Taupe, p. 197-222), je pense en avoir fait la démonstration. J'y raconte comment j'ai réduit à quia Barbara Distel, responsable du musée, et le Dr Guerisse, président (aujourd'hui décédé) du Comité international de Dachau, sis à Bruxelles. Quand on demande à ces personnes comment il se fait que les Allemands n'aient pas trouvé le temps de terminer cette petite chambre à gaz commencée en 1942, la réponse est que les détenus employés à la construction ont saboté ou boycotté le travail. Mais comment ces détenus, qui jamais de leur vie n'avaient pu voir une arme qui n'existait nulle part au monde (une chambre à gaz pour cent personnes à la fois), pouvaient-ils savoir, dès le début des travaux, qu'une fois ces travaux achevés on aurait là une chambre à gaz homicide ? S'agit-il là d'un miracle de la divination personnelle et de la transmission de pensée ? Les détenus, pendant trois ans, s'étaient-ils passé le mot ? Les Allemands leur avaient donc confié une mission ultra-secrète sans se soucier de la mener à bien ? Et puis, comment Barbara Distel et le Dr Guerisse savent-ils qu'il s'agit d'une chambre à gaz inachevée ? Peuvent-ils nous énumérer ce qui manque pour que d' «inachevée» cette chambre à gaz devienne «achevée» ? Où ont-ils puisé leurs connaissances techniques ? Ont-ils déjà vu des chambres à gaz «achevées» ? Où et quand ?

Lors de notre visite du 9 avril 1989, nous avons, Fred Leuchter, Mark Weber et moi-même été filmés par Eugen Ernst d'abord dans la chambre à gaz, puis, à la sortie de celle-ci, sur une esplanade en plein air. C'est sur cette esplanade que nous décidions d'enregistrer nos commentaires de la visite. Les touristes qui venaient eux-mêmes de visiter la «chambre à gaz» nous apercevaient et quelquefois s'arrêtaient et prêtaient l'oreille. F. Leuchter put faire son rapport en paix, à un léger incident près provoqué par un touriste qui, sur un ton agressif, me demanda si nous n'étions pas en train de douter de la réalité de

cette chambre à gaz. J'éludais sa question et il s'éloigna. Quand vint mon tour et celui de Mark Weber de commenter notre visite devant la caméra, les touristes commencèrent à s'attrouper en trop grand nombre. Certains se montraient déjà un peu nerveux. Nous aurions pu interrompre notre rapport et le poursuivre en un autre point du camp. Je décidais de rester sur place et d'exploiter la situation. Après tout, nous avions là en face de nous un public rêvé : tous ces gens venaient de «voir une chambre à gaz» et risquaient de raconter ultérieurement à leurs amis : «On ne saurait contester l'existence des chambres à gaz ; j'en ai vu une moi-même à Dachau». J'engageais donc avec les visiteurs une sorte de débat improvisé. Je leur faisais notamment remarquer qu'ils n'avaient nullement visité une chambre à gaz mais un local que Madame Barbara Distel, directrice du musée, baptisait de ce nom. Cette dame se permettait là une grave accusation à l'appui de laquelle elle n'apportait aucune preuve (les quelques photos ou papiers affichés dans une pièce précédant la chambre à gaz ne démontraient rien du tout). Mais qui osait lui demander des preuves ? Apparemment personne. Je mettais ces touristes en garde contre la tentation d'aller raconter à leur entourage qu'ils avaient vu à Dachau une chambre à gaz ; en réalité, ils n'avaient rien vu de tel. Sur ma lancée, je leur révélais qu'il n'y avait eu, pour nous autres révisionnistes, aucune chambre à gaz homicide, y compris à Auschwitz, ni aucune politique d'extermination des juifs. Le tout prit l'allure d'une sorte de happening. Certains visiteurs se montraient hostiles, d'autres favorables ; tous paraissaient soit indignés, soit intéressés. Un jeune Allemand estima que, pour de tels propos, je méritais la prison. Les plus hostiles trouvèrent l'échappatoire habituelle : «Chambres à gaz ou pas, cela revenait au même» : argument qu'un Français ne peut que trouver étrange vu qu'en France Jean-Marie Le Pen a été lourdement condamné par les tribunaux, à la requête d'organisations juives, pour avoir précisément dit cela.

La magique chambre à gaz est le pilier central de la religion de l' «Holocauste». Ce ne sont pas les révisionnistes qui, des chambres à gaz, font toute une affaire mais les tenants de cette religion ; c'est donc à ces derniers qu'il faut demander des explications sur leur attachement à la chambre à gaz. Ils sont d'ailleurs logiques dans leur raisonnement ; sans elle, c'est-

à-dire sans le **système de destruction spécifique** , il devient impossible de prouver l'existence d'une **destruction systé-matique et spécifique** des juifs. Sans chambre à gaz, il n'y a plus de génocide. Et, sans génocide, l'histoire de la communauté juive ressemble à l'histoire de toute autre communauté humaine en proie aux horreurs de la seconde guerre mondiale.

Eugen Ernst a su filmer une bonne partie de ce happening qui m'a permis de donner ma première conférence publique en Allemagne sur le tabou des chambres à gaz et du génocide : juste en face de la fausse chambre à gaz de Dachau, un des hauts lieux du Culte.

— *Mauthausen* —

La minuscule chambre à gaz de Mauthausen n'a jamais eu beaucoup de fidèles pour la défendre. Elle est indéfendable. En près d'un demi-siècle, je ne vois guère que deux personnages pour avoir **vraiment** essayé de nous faire croire à sa réalité : l'Autrichien Hans Marsalek et le Français Pierre-Serge Choumoff. Dans leurs diverses publications, ils s'abstiennent prudemment de montrer une véritable photo de l'intérieur de la pièce. La raison en est simple : cette pièce a toutes les apparences d'une simple salle de douches et l'on n'aperçoit pas le moindre élément matériel qui donnerait à penser qu'il s'agit d'une chambre à gaz homicide avec toute la machinerie qui, en pareil cas, serait indispensable. Marsalek et Choumoff ne montrent rien du tout ou bien — très rarement — reproduisent en photo l'extérieur de l'une des deux portes (deux portes à une chambre à gaz, c'est-à-dire un redoublement délibéré des problèmes d'étanchéité !), ou bien encore ils laissent vaguement apercevoir un petit fragment de l'intérieur.

En 1978, lors de ma première visite, j'avais demandé à deux responsables du musée, et en particulier au directeur, ancien détenu espagnol, pourquoi, parmi tant de cartes postales du camp proposées aux touristes, il ne s'en trouvait aucune montrant ladite chambre à gaz. La réponse avait été : «Ce serait trop cruel !» Réponse surprenante quand on songe que tous les musées de camps de concentration, y compris celui de Mauthausen, sont souvent comparables à ces «musées des

horreurs» qu'on voit dans les foires et quand on sait que l'antinazisme de sex-shop est l'un des commerces les plus florissants du «Shoah business», dénoncé par bien des juifs.

Lors de la même visite, j'avais aussi voulu savoir pourquoi, dans la chambre à gaz elle-même ou dans le musée, on ne découvrait aucun document, aucune expertise établissant que cette pièce à apparence de douche était, paraît-il, une chambre à gaz homicide. Le directeur du camp avait eu l'audace de me répondre que le texte de l'expertise était bel et bien reproduit dans la chambre à gaz elle-même. C'était faux. Il dut en convenir et me parla d'une expertise qui se trouvait à Linz, sans autre précision. On pense bien que, si une telle expertise avait existé, le texte en serait reproduit dans tous les ouvrages consacrés à Mauthausen et dans toutes les bibliographies de l' «Holocauste».

Lors de notre inspection du 10 avril 1989, un incident allait se produire avec les autorités du camp. Nous nous étions rendus sur place de bonne heure le matin afin de permettre à F. Leuchter d'opérer ses prélèvements d'échantillons sans trop de risques. Il n'eut pas plutôt achevé ce travail, qui provoquait un bruit effrayant, que des groupes de visiteurs commencèrent à se succéder dans la chambre à gaz. Il s'agissait surtout d'enfants des écoles qu'on endoctrine ainsi de façon systématique dans la honte et la haine de ce que les Allemands et les Autrichiens des générations antérieures sont supposés avoir fait pendant la guerre (l'Autriche est le pays d'élection de Simon Wiesenthal). Les guides, c'est-à-dire les officiels du musée ou les professeurs, prodiguaient sur la chambre à gaz et son fonctionnement des explications stéréotypées mais contradictoires en bien des points. Sans nous donner le mot, nous commençâmes, Mark Weber et moi-même, à interroger devant la caméra d'Eugen Ernst l'un des officiels du musée, celui qui nous paraissait le plus compétent. D'abord assez sûr de lui-même, le malheureux, pressé de questions, dut admettre en fin de compte qu'on ne savait pas trop bien comment cette chambre à gaz avait fonctionné. Il se révéla qu'au cours des années le mensonge avait pris des formes extrêmement variées. On avait successivement imposé aux visiteurs trois versions contradictoires de la procédure du gazage :

– procédure nº 1 : le gaz venait du plafond par les pommes de douches (encore existantes) ; cette version, nous dit l'officiel, fut abandonnée quand des gens eurent fait remarquer que, vu le peu de hauteur, il aurait suffi aux victimes d'apposer leurs mains sur ces pommes pour les obturer et empêcher ainsi l'arrivée du gaz ;

– procédure nº 2 : le gaz venait du plafond (et il en repartait au moment de l'évacuation) par une sorte d'ouverture de cheminée (encore existante) située dans la partie Ouest ; l'officiel ne sut pas nous dire pourquoi cette version allait être abandonnée à son tour ;

– procédure nº 3 : le gaz venait par un mince tuyau perforé situé sur la paroi Est à environ 80^{cm} du sol, c'est-à-dire qu'il venait de la partie diamétralement opposée à celle de la procédure nº 2 ; il n'existait plus aucune trace de ce tuyau, ni même de l'orifice par lequel il serait provenu d'une salle adjacente où se préparait le gaz ; la salle adjacente était totalement nue et ne recélait rien qui pût donner la moindre idée de sa fonction.

Tout cela était déjà troublant mais le plus troublant était peut-être que la seule explication indiquée sur une plaque de métal dans la chambre à gaz était celle de la procédure nº 2. Je le fis remarquer à l'officiel, qui nous expliqua qu'il s'agissait d'une «erreur» : la procédure décrite sur cette plaque n'était plus la bonne. Je lui fis observer que la procédure nº 3 (celle actuellement retenue comme vraie) se heurtait à une considérable invraisemblance physique. Placé à 80^{cm} de hauteur, le tuyau perforé, même s'il avait été partiellement inséré dans la paroi pour résister à la pression des corps, aurait été obstrué par les corps des victimes comprimées dans la chambre à gaz : comment le gaz se serait-il diffusé normalement pour tuer toutes les victimes dans l'ensemble de la chambre à gaz ? L'officiel finit par répondre qu'il n'était pas un scientifique et que son explication était celle que fournissait dans son livre … Hans Marsalek. Quelques minutes après son départ, il nous expédia deux agents de police (?) qui nous intimèrent l'ordre de cesser toute prise de vues : on pouvait tout photographier à Mauthausen, nous apprirent-ils, sauf … la chambre à gaz et le four crématoire. Pourtant, nul panneau n'en avertissait les

touristes qui, de toute façon, photographiaient par milliers ces deux emplacements au vu et au su des autorités du camp.

A Mauthausen, j'ai eu le sentiment que les autorités du camp vivaient dans une sorte de fièvre obsidionale ; elles paraissent hantées par les progrès du révisionnisme en Autriche et par l'action en ce sens de personnes comme Emil Lachout, Gerd Honsik et Walter Ochensberger (je voudrais au passage rendre ici hommage à la mémoire d'un autre Autrichien, Franz Scheidl, qui a publié dans les années 60, à compte d'auteur, toute une série d'études sous le titre général de *Geschichte der VerfemungDeutschlands* (Histoire de la diffamation de l'Allemagne), laquelle est restée peu connue, même de bien des révisionnistes).

— *Hartheim* —

Le château de Hartheim se remarque de loin au milieu d'une plaine. Pour un endroit censé avoir servi aux crimes les plus secrets, il est vraiment impossible à dissimuler. Ce château a été, avant et pendant la guerre, une sorte d'asile et il l'est resté aujourd'hui. Il contient une petite pièce d'apparence inoffensive dont on se demande bien pourquoi on a décidé de la qualifier de «chambre à gaz» homicide. Il s'agit là de l'une des inventions les plus effrontées de la religion de l' «Holocauste». Je ne lui vois aujourd'hui qu'une utilité : à ceux qui se moquent des superstitions religieuses du passé comme si notre époque était plus éclairée et plus intelligente que les époques passées, je dirais volontiers :

> Allez visiter la chambre à gaz du château de Hartheim et, après cela, venez me dire si vous ne vous sentez pas humiliés d'être ainsi pris pour des naïfs par ceux qui osent affirmer qu'il s'agit là d'une ancienne chambre à gaz.

Je ne connais aucune publication qui reproduise une photo de cette minuscule «chambre à gaz», qualifiée par Hans Marsalek, dans la version anglaise de la confession qu'il est censé avoir recueillie de Franz Ziereis, commandant de Mauthausen, de :

grande installation de gazage où, selon les estimations de Ziereis, on extermina entre 1 et 1,5 million de personnes [!].

L'Intifada révisionniste

Le désarroi actuel des défenseurs de l' «Holocauste» a de curieux effets. Jusqu'à la fin des années 70, ces derniers croyaient détenir, avec Auschwitz, Birkenau et d'autres camps situés en Pologne, de solides preuves de l'existence des chambres à gaz et donc du génocide des juifs. Jusqu'à cette époque, ils pouvaient se permettre de dire qu'il y avait eu des exagérations et que les camps situés hors de l'actuelle Pologne ne possédaient certainement pas ou probablement pas de chambres à gaz. A partir du début des années 80, sous la pression des écrits révisionnistes, les chambres à gaz de Pologne et, en particulier, celles d'Auschwitz et de Birkenau parurent de plus en plus douteuses. Dans un mouvement comparable à celui de l'intégrisme religieux ou politique, les exterminationnistes préconisèrent un retour à la foi et à la doctrine des origines. Ils se remirent à affirmer qu'il avait certainement existé des chambres à gaz à Mauthausen, à Sachsenhausen, à Ravensbrück, à Neuengamme, au Struthof-Natzweiler et peut-être même à Dachau. Je renvoie là-dessus à l'ouvrage d'Adalbert Rückerl, Hermann Langbein, Eugen Kogon et 21 autres auteurs, *NS-Massentötungen durch Giftgas*, Fischer Verlag, 1983 (en français, *Les Chambres à gaz, secret d'Etat*, éd. de Minuit, 1984).

Dans le cas de Mauthausen, des gens comme Claude Lanzmann ou Yehuda Bauer allèrent jusqu'à la rétractation. En 1982, ce dernier avait clairement écrit : «aucun gazage n'a pris place à Mauthausen». Quant à Claude Lanzmann, il avait été tout aussi net : en 1986, à l'occasion d'un violent débat à «Radio Europe-1», sur l'affaire Roques, il avait marqué son désaccord avec le ministre Michel Noir qui s'était permis de parler de la chambre à gaz de Mauthausen. Il avait fermement repris le ministre sur ce point : jamais, lui dit-il, il n'y avait eu de chambre à gaz dans ce camp. Tout cela n'empêcha pas Y. Bauer et C. Lanzmann d'affirmer plus tard qu'il avait bel et bien existé une chambre à gaz à Mauthausen (pour la rétractation de

Y. Bauer, voy. les p. 33-34 de l'indigente plaquette publiée en 1989 par le Dokumentationsarchiv des österreichischen Widerstandes sous le titre : *Das Lachout-«Dokument», Anatomie einer Fälschung*; pour la rétraction de C. Lanzmann, on lira la lettre qu'il a publiée dans *Le Monde Juif*, juillet-septembre 1986, p. 97).

Ces rétractations, ces brusques changements de cap, ces explications constamment changeantes constituent une preuve supplémentaire de ce que la chambre à gaz et le génocide ne sont qu'un mythe : un mythe ne cesse de fluctuer au gré des opinions dominantes et des nécessités du moment.

Les exterminationnistes d'aujourd'hui n'ont plus guère que deux refuges, deux points où ils espèrent pouvoir ancrer leur foi : le «camion à gaz» et «Treblinka».

Sur le premier point, je leur annonce que le Français Pierre Marais va prochainement publier une étude intitulée : *Le Problème des camions à gaz*. Sur le second point, je leur annonce qu'ils vont perdre «Treblinka» comme ils ont perdu «Auschwitz».

A l'avenir, les tenants de l' «Holocauste» conserveront leur argent, leur puissance, leur capacité de produire des films, de célébrer des cérémonies, de construire des musées : des films, des cérémonies, des musées de plus en plus vides de sens. Ils multiplieront les moyens de répression contre les révisionnistes par les coups et blessures, les campagnes de presse, les procès, le vote de lois spéciales. Ils multiplieront aussi, cinquante ans après la guerre, les poursuites contre ceux qu'ils appellent les «criminels de guerre». Les révisionnistes, eux, leur répliqueront par des études historiques ou des ouvrages scientifiques et techniques. Ces ouvrages, ces études seront nos pierres, notre Intifada.

Quant aux juifs eux-mêmes, ils auront le choix : ou bien ils suivront l'exemple des rares d'entre eux qui ont eu le courage et le mérite de dénoncer la légende, ou bien ils cautionneront l'activité histrionique des Elie Wiesel et des Samuel Pisar et les chasses aux sorcières dans le style de Simon Wiesenthal.

David Irving, qui s'est tout récemment rallié à nos positions, vient de déclarer :

> La communauté juive doit faire son examen de conscience. Elle propage quelque chose qui n'est pas vrai (*The [London] Jewish Chronicle*, 23 juin 1989).

On ne saurait mieux dire.

ROBERT FAURISSON
août 1989

*
* *

RAPPORT

En mars 1989, M. Ernst Zündel, de Toronto, Canada, m'a demandé d'enquêter sur trois (3) présumées chambres à gaz et sur des fours crématoires situés en Allemagne et en Autriche. Ces installations que les Allemands auraient fait fonctionner pendant la seconde guerre mondiale se trouvent à Dachau, en Allemagne, et à Mauthausen et au château de Hartheim, tous deux près de Linz, en Autriche.

Le résultat de ces enquêtes et analyses médico-légales à Dachau, Mauthausen et Hartheim devaient aboutir à un rapport technique et à une étude médico-légale sur l'efficacité du fonctionnement des installations susmentionnées en tant que chambres à gaz destinées à des exécutions. Bien que denombreux historiens reconnus semblent accepter aujourd'hui l'idée que ces installations n'ont jamais fonctionné en tant que chambres à gaz

d'exécution, M. Zündel voulait dissiper tout doute à venir et montrer scientifiquement de manière certaine si ces installations avaient ou n'avaient pas été utilisées en tant qu'installations d'exécution par le gaz et s'il avait jamais été possible de les utiliser en tant que telles Pour répondre à la demande de M. Zündel, j'ai entrepris cette enquête et cette évaluation scientifiques. Le dimanche 9 avril 1989, je suis arrivé à Dachau avec l'équipe suivante : Carolyn Leuchter, en tant que secrétaire et technicienne ; le professeur Robert Faurisson, conseiller et consultant ; Mark Weber, historien et spécialiste d'histoire contemporaine de l'Europe ; Tijuda Rudolf, interprète ; Steven Devine, technicien ; Eugen Ernst, opérateur de cinéma ; et Kenneth Ernst, assistant opérateur. Le jour suivant, le lundi 10 avril, nous avons inspecté Mauthausen et le château de Hartheim, près de Linz, en Autriche. Ce rapport et mes conclusions résultent de cette enquête conduite à Dachau, Mauthausen et Hartheim.

OBJECTIF DE CE RAPPORT

L'objectif de ce rapport, ainsi que des enquêtes qui l'ont précédé, est de déterminer si les présumées chambres à gaz de ces trois (3) endroits spécifiques, l'un (1) en Allemagne et les deux (2) autres en Autriche, à savoir Dachau, Mauthausen et le château de Hartheim, pouvaient avoir fonctionné d'une manière quelconque avec, pour résultat, l'exécution par le gaz de personnes ou de groupes de personnes. Instruit du fait que bien des historiens reconnus semblent aujourd'hui d'accord pour dire qu'aucune de ces installations n'a jamais fonctionné en tant que système d'exécution par le gaz, l'auteur est aussi conscient de ce que, immédiatement après la prise de ces emplacements par les Américains au cours de la seconde guerre mondiale, on a affirmé que ces locaux avaient servi à des exécutions de masse par le gaz, assertion qui fut largement répercutée dans la presse internationale de l'époque. C'est pour éliminer à l'avenir tout doute ou toute question que cette enquête a été entreprise et ce rapport, rédigé.

Notre objectif inclut l'enquête et l'inspection sur place des installations matérielles, la conception de ces installations et

une description des procédures présumées de gazage appliquées lors des exécutions présumées. On a aussi estimé le nombre maximum de personnes qui pouvaient entrer dans ces présumées chambres à gaz et estimé le temps nécessaire à la ventilation. Notre objectif n'inclut nullement la détermination d'un nombre quelconque de personnes qui périrent ou furent tuées par des moyens autres que le gazage et ne cherche pas à déterminer si un «Holocauste» s'est vraiment produit. De plus, il n'entre pas dans les intentions de l'auteur de redéfinir l' «Holocauste» en termes historiques, mais simplement de fournir des informations et des preuves scientifiques obtenus sur les lieux mêmes et d'exprimer une opinion fondée sur toutes les données disponibles en matière scientifique, technique, quantitative quant au but et à l'utilisation aussi bien de ces présumées chambres à gaz d'exécution que des crématoires qui se trouvent dans les lieux que nous avons examinés.

DONNÉES DE BASE

L'enquêteur principal et auteur de ce rapport est un ingénieur spécialisé dans la conception et la fabrication d'installations destinées aux exécutions et, en particulier, il a étudié et conçu des installations utilisées aux Etats-Unis pour l'exécution, par le gaz cyanhydrique (gaz «Zyklon B»), de personnes condamnées.

L'enquêteur a inspecté les présumées chambres à gaz d'exécution en Pologne et il est l'auteur d'un rapport sur ces installations : *An Engineering Report on the Alleged Execution Gas Chambers at Auschwitz, Birkenau and Majdanek, Poland (1988)*, Samisdat Publishers Ltd. [«Rapport technique sur les présumées chambres à gaz homicides d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek, Pologne (1988)», *Annales d'Histoire Révisionniste* n° 5, été-automne 1988, p. 51-102]. L'auteur a été reconnu par un tribunal canadien comme expert en technique de chambre à gaz et il a déposé à la barre de ce tribunal sur la non-existence de chambres à gaz d'exécution dans ces lieux de Pologne.

L'enquêteur a examiné les installations à Dachau, en Allemagne, et à Mauthausen et au château de Hartheim, en

Autriche ; il a pris des mesures et prélevé des échantillons pour analyse. En outre, il s'est procuré les brochures officielles qui sont en vente publique dans les trois (3) musées qui se trouvent sur place et il a examiné ces publications. Il a également pris en considération les documents qui traitent de la procédure d'utilisation du gaz cyanhydrique («Zyklon B») pour la désinsectisation.

CHAMP D'INVESTIGATION

Le champ d'investigation de ce rapport comprend une inspection matérielle et les données quantitatives récoltées à Dachau, Mauthausen et Hartheim, les publications trouvées sur place dans les trois (3) musées et un examen des échantillons prélevés à des fins d'analyse à Mauthausen. Pour des raisons qu'on trouvera expliquées plus loin, aucun échantillon n'a été prélevé à Dachau ni à Hartheim. En outre, on a utilisé pour ce rapport des données concernant les chambres à gaz de conception américaine et les protocoles d'opération utilisés lors des exécutions par le gaz aux Etats-Unis, provenant des connaissances personnelles de l'enquêteur et de son expérience dans ce domaine, ainsi que les connaissances acquises lors de son enquête sur les présumées chambres à gaz de Pologne. De plus, on a pris en considération les procédures d'opération et les équipements qui sont utilisés dans les installations de désinsectisation. En utilisant toutes les données susmentionnées, l'enquêteur a limité le domaine de son étude au point de savoir si les présumées chambres à gaz en question à Dachau, Mauthausen et au château de Hartheim auraient pu accomplir les exécutions de masse (l'extermination) d'êtres humains en utilisant le gaz «Zyklon B» (acide cyanhydrique).

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Après une étude des publications disponibles, un examen et une évaluation des installations qui existent à Dachau, Mauthausen et au château de Hartheim, compte tenu de la connaissance qu'il possède, en tant qu'expert, sur les critères de

construction indispensables pour faire fonctionner une chambre à gaz, et compte tenu des connaissances que lui a apportées l'étude effectuée antérieurement sur les présumées chambres à gaz de Pologne, l'auteur ne trouve aucune preuve qu'aucune de ces installations, c'est-à-dire celles de Dachau, Mauthausen ou du château de Hartheim, où l'on a fréquemment prétendu que se trouvaient des installations d'exécution par le gaz, ait jamais été utilisée en tant que telle ; l'auteur estime en outre qu'en raison de la conception et de la fabrication de ces installations, celles-ci n'ont jamais pu être utilisées en tant que chambres à gaz d'exécution.

MÉTHODE

Les procédures utilisées dans l'étude et dans les analyses médico-légales qui ont abouti à ce rapport sont les suivantes :

1. Une étude générale de la documentation disponible ;

2. Une inspection sur place et un examen médico-légal des installations en question, comprenant le relevé des données matérielles (mesurage et analyse de la construction) et le prélèvement d'échantillons matériels (carrelage et mortier) qui ont été rapportés aux Etats-Unis pour analyse chimique ;

3. La prise en considération de données logistiques enregistrées et visuelles (sur place) ;

4. Les données acquises lors de l'étude antérieure des présumées chambres à gaz à Auschwitz I, Birkenau et Majdanek en Pologne ;

5. Une compilation des données ainsi fournies ;

6. Une analyse des renseignements obtenus et une comparaison de ces renseignements avec les renseignements reconnus et avérés relatifs à la conception, à la procédure et à la logistique et les nécessités afférentes à

la conception , à la fabrication et à la mise en action des véritables chambres à gaz qui sont actuellement utilisées aux Etats-Unis ;

7. La prise en considération des analyses chimiques des matériaux qui proviennent des lieux-mêmes ;

8. Les conclusions fondées sur les preuves ainsi accumulées.

LE «RAPPORT LEUCHTER»

Le *Rapport Leuchter*, qui formait la base de la déposition de l'auteur en tant qu'expert au procès d'Ernst Zündel à Toronto, Ontario, le 20 avril 1988, est une étude des installations prétendument destinées au gazage à Auschwitz, Birkenau et Majdanek, en Pologne. Ce rapport contient les données définitivement établies, en matière d'utilisation de chambres à gaz, quant à la conception et aux procédures de fumigation à l'acide cyanhydrique, le «Zyklon B» ; il décrit la conception et le protocole d'utilisation de chambres à gaz destinées à l'exécution, les chambres à gaz américaines, les effets médicaux et toxiques de l'acide cyanhydrique ; il contient un bref historique des présumées chambres à gaz allemandes en insistant notamment sur les caractéristiques de leur conception, et un examen de la technique des fours crématoires, y compris une étude des taux maximum de crémation. En outre, on y trouve une étude des considérations médico-légales relatives aux composés cyanurés et aux crématoires.

La documentation contenue dans les paragraphes évoqués plus haut du *Rapport Leuchter* (1988) est un complément nécessaire du présent rapport.

LES LIEUX : DACHAU, MAUTHAUSEN ET LE CHÂTEAU DE HARTHEIM

Ces lieux sont considérés séparément et ensemble, puisque Dachau et Mauthausen ont parfois été décrits comme des camps

qui fournissaient des prisonniers au château de Hartheim où ils étaient, dit-on, exécutés.

Dachau

L'installation qui, dit-on, servait à Dachau aux exécutions se trouve dans un bâtiment appelé «Baracke X». Cette installation a été construite en 1942 et contenait un crématoire à quatre (4) moufles. Il a été construit principalement pour remplacer le crématoire plus petit et plus ancien à deux (2) moufles qui se trouve à proximité. Le bâtiment comprenait aussi une morgue, des enceintes de fumigation (chambres de désinsectisation), des zones de travail correspondantes et une pièce identifiée par une inscription au-dessus de la porte comme «Brausebad» (salle de douche). C'est cette salle de douche qu'on prétend avoir été une chambre à gaz et dont les touristes aujourd'hui apprennent qu'elle était la «chambre à gaz».

La présumée chambre à gaz a une surface d'environ 427 pieds carrés (40 m^2) et un volume d'environ 3 246,7 pieds cubes (90 m^3). C'était à l'origine une salle de douche mais elle semble avoir été modifiée un certain temps après la prise de Dachau par les Américains. Le plafond actuel se trouve à environ 7,6 pieds (2,30 m) du sol et contient quelque dix-sept (17) fausses pommes de douche, fabriquées à partir de ce qui a dû être une feuille de zinc soudée. En outre, il porte environ huit (8) appareils d'éclairage encastrés qui n'étaient pas protégés contre les explosions. Il comprend également deux (2) ouvertures censées avoir servi à déverser le gaz [sous forme de granulés de «Zyklon B»]. Ces ouvertures sont des vidoirs de vide-ordures avec, du côté intérieur, des grilles. Elles mesurent 15,75 pouces x 27,25 pouces (40 cm x 69,21 cm). Elles ont été soudées en position ouverte vers l'extérieur. Cette présumée chambre à gaz contient aussi un orifice de ventilation qui a manifestement été ajouté après la construction. Les murs sont carrelés et le plafond est fait de ciment peint en blanc. Il y a aussi, dans le sol, deux (2) canaux d'évacuation de 20,5 pouces x 26 pouces (52 cm x 66 cm), qui sont connectés aux autres évacuations à travers le bâtiment et le camp. Il y a deux (2) portes, comportant des emplacements

pour recevoir des joints d'étanchéité, comme c'est le cas pour beaucoup de portes en Europe.

Il semble, d'après la construction, que la présumée chambre à gaz était originellement une salle de douche, comme on en trouve dans tous les autres camps où nous avons enquêté. Les fausses pommes de douche sont fabriquées à partir d'une feuille de métal roulée en cylindre et en cône, avec un type de pomme que l'on trouve dans les arrosoirs de jardin. L'extrémité est scellée et n'a pas de filetage. Elles ne sont pas connectées, et ne peuvent non plus être connectées à aucune tuyauterie. Elles sont construites pour apparaître, lorsqu'on les observe d'en bas, comme des pommes de douche qui fonctionnent. Le plafond qui contient les pommes de douche factices semble avoir été ajouté après la construction d'origine. Le plafond est fait de béton, coulé autour des fausses pommes de douche. C'est typiquement une construction avec dalle de béton suspendu. Le document nº 47 du 79ème Congrès des Etats-Unis, 1ère session, comporte une enquête sur Dachau. Dans ce document, on dit que la chambre à gaz a un plafond situé à 10 pieds (3 m) du sol et contenant des tuyaux de laiton pour l'introduction du gaz dans la chambre. Le plafond actuel, comme nous l'avons dit, n'est qu'à 7,6 pieds (2,30 m) du sol et ne comprend aucune des installations pour introduire le gaz qui sont décrites dans le document nº 47.

Directement au-dessus de la salle de douche se trouvent les tuyaux pour le chauffage et la vapeur, ce qui s'accorde avec le système habituel approprié pour amener de l'eau chaude à une salle de douche. Aujourd'hui, ces tuyaux ne peuvent pas être vus dans la salle de douche. Leur existence, cependant, se confirme si, à partir d'un corridor interdit qui se trouve derrière la salle de douche et qui n'est visible que depuis une fenêtre à l'arrière du bâtiment, l'on observe les tuyaux qui entrent dans la zone de la salle de douche. Il est inepte et extrêmement dangereux de placer des tuyaux chauds contenant de la vapeur à haute pression au-dessus d'une pièce qui contiendrait un gaz potentiellement explosif. A l'une des extrémités de la pièce, l'orifice de ventilation a été clairement rajouté. Les orifices qui auraient, dit-on, servi pour l'introduction du «Zyklon B» ne diffèrent pas des ouvertures que l'on trouve dans les appartements pour faire descendre les ordures vers l'incinérateur, et ils ont été manifestement ajoutés après le carrelage

d'origine des murs. Ces deux modifications sont faciles à discerner lorsqu'on regarde le remplacement inégal des carreaux intérieurs et des briques extérieures. A l'une des extrémités de la pièce, on trouve deux (2) boîtes électriques encastrées, avec des grilles, ce qui ne devrait pas se trouver dans une pièce contenant un gaz potentiellement explosif. Il n'existe aucun moyen de rendre étanche la pièce pour éviter des fuites de gaz et il n'y a pas de système pour évacuer le gaz après usage ni de cheminée d'évacuation convenable (il faut généralement un minimum de 40 pieds, soit 12 m de haut). Les portes ne sont étanches ni au gaz ni même à l'eau. Elles sont seulement résistantes à l'eau. Il n'y a pas de système pour faire circuler ou évaporer (par chauffage) un gaz vers la pièce ou à l'intérieur de la pièce. Si l'on utilisait l'orifice improprement conçu pour l'introduction du «Zyklon B», cela empêcherait une évaporation correcte du gaz à partir des granulés de «Zyklon B» en raison de l'insuffisance de la surface qui serait exposée à l'air. La plus grande partie, sinon même la totalité, des granulés de «Zyklon B» resterait dans le vidoir en raison de son ouverture angulaire qui est insuffisante pour déverser les granulés.

Sur un panneau situé à l'intérieur de la présumée chambre à gaz, les fonctionnaires du musée de Dachau spécifient [en anglais] :

> CHAMBRE A GAZ camouflée en «salle de douche» — n'a jamais été utilisée en tant que chambre à gaz.
> [L'inscription en français se lit : CHAMBRE A GAZ «chambre de douche» camouflée — ne fut jamais utilisée.]

Un examen de la présumée chambre à gaz montre clairement, cependant, que cette installation a été construite pour être une salle de douche, utilisée seulement dans ce but. Les modifications apportées à la pièce, qui comprennent l'addition du plafond, des fausses pommes de douche, des orifices d'admission d'air et d'introduction de gaz, ont été réalisées à une époque beaucoup plus tardive que la construction d'origine de la «Baracke X» et de la salle de douche, et pour des raisons et par des personnes qui sont inconnues à l'auteur. Il n'a pas été possible de prélever des échantillons dans cet endroit en raison du grand nombre de touristes qui circulaient dans la présumée chambre à gaz.

Il faut noter que cette présumée chambre à gaz n'aurait contenu qu'environ quarante-sept (47) personnes si l'on utilise la règle des 9 pieds carrés (80 cm^2) par personne, qui relève de la pratique standard des ingénieurs pour les sytèmes de circulation d'air. Sans un système d'évacuation de l'air ou sans fenêtres, il faudrait au moins une semaine pour une ventilation par simple convection. Cette estimation est fondée sur le fait que les chambres à gaz américaines ont besoin de vingt (20) minutes pour leur ventilation en renouvelant complètement l'air deux fois par minute, et qu'un minimum de quarante-huit (48) heures est nécessaire pour ventiler après fumigation un bâtiment pourvu d'un grand nombre de fenêtres.

Une inspection des quatre (4) nouveaux moufles du crématoire de la «Baracke X» a montré que, bien qu'ils aient été déjà allumés, aucun d'entre eux n'a jamais beaucoup servi, en supposant qu'il ait jamais servi. Ces fours fonctionnaient au charbon.

Après une enquête approfondie de la présumée chambre à gaz située dans la «Baracke X» à Dachau, le présent enquêteur affirme catégoriquement, au mieux de ses connaissances techniques, que cette installation n'aurait jamais pu être utilisée en tant que chambre à gaz d'exécution. C'était en fait une salle de douche (Brausebad) telle qu'elle était originellement dénommée par les Allemands.

Mauthausen

La présumée chambre à gaz du camp de concentration de Mauthausen se trouvait entre l'hôpital, le crématoire et la prison. De même que pour Dachau, certains historiens reconnus, ainsi que les révisionnistes, estiment le plus souvent qu'elle n'a jamais servi à des exécutions.

La présumée chambre à gaz a une surface d'environ 150 pieds carrés (14 m^2) et un volume de 1 164 pieds cubes (32 m^3). Le plafond se trouve à environ 7,8 pieds (2,38 m) de hauteur et contient une tuyauterie et des pommes de douche en état de fonctionnement. Il y a dans le sol un drain d'évacuation d'environ 8 pouces x 8 pouces (20 cm x 20 cm) et, sur le mur nord-ouest, des tuyaux de chauffage. Les murs sont recouverts d'un

carrelage de céramique. Il y a deux portes, avec un emplacement pour le joint d'étanchéité comme on en trouve sur beaucoup de portes en Europe. Au plafond du côté ouest, on trouve un prétendu conduit de gaz mais on ne peut vérifier la destination de ce conduit car le sol de la pièce qui est au-dessus a été refait. De plus, une pièce adjacente aurait servi, dit-on de chambre de contrôle pour l'admission du gaz (apparemment il ne s'agissait pas de «Zyklon B» sous sa forme solide mais de véritable gaz cyanhydrique). Il n'existe aucune installation sur place pour assurer cette fonction et il n'existe pas non plus de preuve qu'on aurait enlevé une telle installation. Les fonctionnaires du musée sont extrêmement confus et incohérents en ce qui concerne le fonctionnement et ils ont proposé une série d'explications variées sur la façon dont le gaz était introduit à l'intérieur de la chambre. Les fonctionnaires du musée ont ainsi successivement expliqué que le gaz était introduit :

1. par l'intermédiaire de pommes de douche fixées en hauteur ;
2. par un tuyau situé dans un coin éloigné de la pièce ;
3. par un tuyau perforé, qui n'existe plus aujourd'hui.

L'éclairage n'est pas à l'abri des explosions mais simplement résistant à l'eau. Il n'y a rien qui indique que la prétendue chambre de contrôle ait jamais existé. L'installation est entièrement sous terre, de même que la morgue, l'hôpital et la prison. Dans l'installation se trouvait aussi une zone où l'on gardait les prisonniers condamnés et qui étaient exécutés par balle.

D'après la façon dont elle est construite, celle installation semble avoir été conçue, et plus tard utilisée, seulement en tant que salle de douche. On n'y trouve aucun élément qui pourrait prévenir les fuites de gaz ; l'éclairage n'est pas à l'abri des explosions ; le drain d'évacuation permettrait des fuites vers les égouts et rien n'est prévu pour l'introduction du gaz ou l'évacuation du mélange gaz / air après une exécution. On trouve en outre des tuyaux de chauffage à vapeur d'eau (radiateurs) sur le mur nord-ouest de la chambre, qui auraient très probablement provoqué une explosion si du gaz cyanhydrique avait été introduit dans la pièce. Enfin, toutes les pommes de

douche sont en état de fonctionnement et la conception générale est incontestablement celle d'une salle de douche.

Considérations médico-légales à Mauthausen

Quatre (4) échantillons ont été choisis pour être prélevés dans la présumée chambre à gaz de Mauthausen à des fins médico-légales et rapportés aux Etats-Unis pour analyse chimique. Chaque échantillon a fait l'objet d'une analyse détaillée à la recherche de ferro-cyanures en conformité avec les procédures standardisées utilisées lors des analyses précédentes d'échantillons provenant de Auschwitz I et de Birkenau. Il résulte de ces analyses et de la comparaison avec les résultats connus d'analyses de ferro-cyanures non dissous que cette présumée installation de chambre à gaz n'a jamais été exposée à des concentrations répétées de cyanure nécessaires à des exécutions : prenant pour référence l'échantillon de contrôle de la chambre de désinsectisation nº 32 de Birkenau, qui comprenait 1 050 mg/kg, la plus grande concentration trouvée à Mauthausen a été de 32 mg/kg, ce qui indique qu'à un certain moment dans le passé le bâtiment a fait l'objet d'une fumigation. Cela indique clairement que cette installation n'était pas une chambre à gaz.

Après une enquête approfondie, le présent enquêteur a déterminé qu'il n'était pas possible de procéder dans cette installation à des exécutions par le gaz. Au mieux des connaissances techniques de cet enquêteur, ce local n'aurait jamais pu être utilisé pour des exécutions par le gaz et n'a jamais été utilisé en tant que chambre à gaz d'exécution.

A côté de l'installation se trouve la zone de la morgue, qui contient une unité de réfrigération pour maintenir les cadavres au froid. Cette morgue contient aussi une pièce de dissection et un crématoire, qui sont tous adjacents et reliés à l'hôpital. Le crématoire existant contient un four à un (1) moufle. Dans une pièce contiguë, on trouve les traces d'un autre four crématoire à un (1) moufle qui a été enlevé. Le moufle existant montre les signes d'un usage très important, ce qui est normal dans un camp

de cette taille avec seulement deux (2) moufles. Les deux unités fonctionnaient au charbon.

On peut noter (en utilisant la règle des 9 pieds carrés [80 dm^2]) que cette présumée chambre à gaz n'aurait contenu que dix-sept (17) personnes. Dépourvue d'un système d'évacuation, il faudrait, de l'avis du présent enquêteur, au moins une semaine pour ventiler la pièce, pour les mêmes raisons que celles qui ont été exposées à propos de Dachau.

Château de Hartheim

L'installation consiste en une pièce maçonnée adjacente à une tour d'un château vieux de plusieurs siècles. Ce château avait été donné par la Couronne au service de santé mentale d'Autriche et s'est trouvé placé ensuite sous le contrôle du gouvernement allemand lorsqu'il a pris la direction du gouvernement de l'Autriche et du service de santé mentale autrichien. Cette installation avait été utilisée comme hôpital psychiatrique et elle a conservé le même usage sous le contrôle allemand. On a dit que des exécutions de masse par le gaz ont été menées dans cet endroit sur des prisonniers que l'on transférait à cet effet depuis Dachau et Mauthausen.

La présumée chambre à gaz était une pièce située au rez-de-chaussée, contiguë à l'une des tours du château. Cette pièce a une surface de 192 pieds carrés (17,8 m^2) et un volume de 1 728 pieds cubes (48,3 m^3). Elle a un plafond voûté qui atteint environ 8,9 pieds (2,70 m) à son point le plus élevé. L'installation possédait une (1) porte et une (1) fenêtre, bien qu'on ait pratiqué maintenant une ouverture rectangulaire donnant sur une pièce adjacente. Il n'existe aucun système pour l'introduction du «Zyklon B» ni pour évacuer le gaz après usage. La pièce a aujourd'hui été complètement refaite. On a récemment plâtré les murs et le plafond. Il y a trois (3) revêtements de sol neufs les uns au-dessus des autres. On a même transformé la porte en porte de cellule du type de celles que l'on trouve dans les institutions psychiatriques modernes avec un œilleton de surveillance. La fenêtre est réputée être la fenêtre d'origine, mais elle laisserait fuir le gaz si elle était utilisée dans ce but. Ni la porte ni la fenêtre ne sont prévues pour recevoir des joints

d'étanchéité. On dit que tous les appareils de gazage ont été retirés en janvier 1945. En vérité, il n'y a pas eu de matériel de gazage vu que les murs sont extrêmement épais, ce qui est caractéristique de l'architecture et de la construction des châteaux, et il n'aurait pas été facile de les percer pour installer des orifices pour l'introduction du gaz et pour la ventilation. Dans cette pièce et dans celle qui lui est contiguë on trouve des plaques à la mémoire de ceux qui, dit-on, sont morts par gazage à cet endroit. Le château est aujourd'hui occupé par des appartements.

On peut déduire de la construction que cet endroit ne pourrait abriter une installation où l'on aurait réalisé des exécutions par le gaz, les murs étant trop épais pour y installer un matériel de gazage. Certainement, en raison de la construction de la pièce, tout changement serait visible et difficile à cacher. Il n'y a aucune trace d'une éventuelle cheminée pour l'évacuation du mélange gaz/air et il n'y a pas de moyen d'en installer une. La fenêtre aurait certainement laissé fuir de grandes quantités de gaz mortel. Nous n'avons prélevé aucun échantillon sur place parce que les lieux ont été considérablement transformés, ce qui aurait incontestablement faussé les résultats de l'analyse.

On peut noter (en utilisant la règle des 9 pieds carrés [80 cm^2]) que la présumée chambre à gaz n'aurait contenu que 24 personnes environ. Dépourvue d'un système d'évacuation, cette pièce aurait nécessité au moins une semaine pour être ventilée (cf Dachau).

A la suite d'un examen approfondi, mené sur place, le présent enquêteur affirme catégoriquement, au mieux de ses connaissances techniques, que cette installation n'a jamais été utilisée et n'aurait jamais pu être utilisée pour des exécutions par gazage. L'utilisation véritable de cette pièce reste inconnue au présent enquêteur. Si l'on compare cette pièce à celle qui lui est symétrique de l'autre côté, il se pourrait qu'elle ait servi d'entrepôt.

Il n'existe pas de crématoires attenants à cet endroit.

Il est assez étonnant de constater que les publications officielles du musée affirment que Dachau et Mauthausen, qui étaient dotés tous deux d'installations égales ou meilleures que celle du château de Hartheim, envoyaient des détenus à

Hartheim pour y être gazés. On peut se demander pourquoi cela se serait produit puisque la prétendue installation de Hartheim aurait été si difficile à construire, et qu'elle était si petite et si loin de Dachau (200 km). Si l'on s'appuie sur toutes les preuves qui sont disponibles, il devient tout à fait clair qu'aucune installation pour le gazage n'a jamais existé dans aucun de ces endroits.

ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ : INEXISTANT

Au cours de toutes les enquêtes effectuées par l'auteur du présent rapport en Pologne, en Allemagne et en Autriche, il n'a jamais été possible de trouver une construction ou un équipement qui soit spécifique d'une chambre à gaz. On ne trouve pas de cheminées ayant la hauteur nécessaire, pas de ventilateurs, pas de générateurs de gaz, pas de prises d'air préchauffé, aucune peinture spéciale ou matériau d'étanchéité sur les murs, le sol ou les plafonds, aucune installation de sécurité pour ceux qui feraient fonctionner ces installations, et aucune conception matérielle cohérente qui aurait été utilisée de manière permanente dans ces présumées chambres à gaz. On ne conçoit pas le fait que les Allemands, dotés d'une technologie hautement développée pour les chambres de désinsectisation, n'auraient jamais appliqué cette technologie aux présumées chambres à gaz d'exécution.

CONCLUSION

Après avoir étudié toute la documentation et examiné tous les emplacements à Dachau, Mauthausen et au château de Hartheim, cet enquêteur a établi qu'il n'avait existé aucune chambre à gaz d'exécution dans aucun de ces endroits. Le présent enquêteur affirme, au mieux de ses connaissances techniques, qu'on ne peut pas sérieusement considérer que dans ces empla-

cements, qu'il a inspectés, les présumées chambres à gaz aient été à l'époque utilisées ou puissent aujourd'hui fonctionner comme des chambres à gaz d'exécution.

Fait à Malden, Massachusetts, le 15 juin 1989

FRED A. LEUCHTER, Jr.
Ingénieur en chef

Fred A. Leuchter Associates
231 Kennedy Drive
Unit nº 110
Boston, Massachusetts 02148
617/322-0104

*
* *

BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

établie par Robert Faurisson

(I. Le premier rapport Leuchter – II. Dachau – III. Mauthausen – IV. Hartheim – V. Le problème des chambres à gaz)

I Le premier rapport Leuchter

• Fred A. Leuchter, *An Engineering Report on the Alleged Execution Gas Chambers at Auschwitz, Birkenau and Majdanek, Poland,* 1988, 193 p. Ce rapport avait été préparé

pour Ernst Zündel ; il a été enregistré à son procès (Toronto, Canada, 1988) au titre de «pièce à conviction soumise à examen» (lettered exhibit) ; il contient en copie les certificats originaux d'analyse des échantillons de briques et de mortier prélevés à Auschwitz et à Birkenau.

• Fred A. Leuchter, *The Leuchter Report : The End of a Myth*, préface de Robert Faurisson, Samisdat Publishers Ltd., 1988, 132 p., imprimé sous licence aux États-Unis, P.O. Box 726, Decatur, Alabama 35602 USA ; édition illustrée du rapport original ; les résultats d'analyse des briques et du mortier sont présentés sous la forme de graphiques.

• Fred A. Leuchter, «Rapport technique sur les présumées chambres à gaz homicides d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek», *Annales d'Histoire Révisionniste* nº 5, été-automne 1988, p. 51-102, préface de Robert Faurisson. Cet article ne reproduit que l'essentiel du rapport, ainsi qu'un graphique et huit tableaux.

II Dachau

• Doc. L-159 (langue d'origine : anglais) : Document nº 47 du 79ème Congrès, 1ère session, Sénat des États-Unis : «Rapport, en date du 15 mai 1945, fait par une commission spéciale du Congrès adressé au Congrès des États-Unis, après la visite des camps de concentration de Buchenwald, Nordhausen et Dachau : situation dans les camps et cruautés qui y ont été commises» (cote d'audience : USA-222), TMI[1], XXXVII, p. 621 :

> Un trait distinctif du camp de Dachau était la chambre à gaz pour l'exécution de prisonniers et les installations relativement élaborées pour les exécutions par balles. – La chambre à gaz était une grande pièce située au centre du bâtiment du crématoire. C'était une construction de béton. Ses dimensions étaient d'environ 20 x 20 pieds et le plafond était d'une

---

(1) Le sigle TMI (Tribunal Militaire International) renvoie à la version française des débats et des documents du *Procès des grands criminels de guerre allemands* (Nuremberg 1945-1946). Le sigle IMT (International Military Tribunal) renvoie à la version américaine, laquelle n'est pas à confondre avec la version britannique.

> hauteur de quelque 10 pieds ! Deux murs, qui se faisaient face, comportaient des portes étanches par lesquelles on pouvait emmener les prisonniers condamnés dans la chambre à gaz et les en retirer après exécution. L'introduction du gaz dans la chambre était contrôlée par le moyen de deux valves sur l'un des murs extérieurs et, sous les valves, il y avait un petit œilleton muni d'un verre au travers duquel l'opérateur pouvait voir mourir les victimes. Le gaz était introduit dans la chambre par des tuyaux aboutissant à des dispositifs en laiton perforés de trous et fixés au plafond. La chambre était d'une dimension suffisante pour exécuter probablement cent hommes à la fois.

• Section OSS, 7ème Armée (États-Unis) (langue d'origine : anglais), *Dachau Concentration Camp*, préface du colonel William W. Quinn, 1945, p. 33 :

> CHAMBRES A GAZ *[pluriel]*: Les internés qui étaient amenés au camp de Dachau exclusivement pour exécution étaient, dans la plupart des cas, des juifs et des Russes. Ils étaient amenés dans l'enceinte, alignés près des chambres à gaz et ils étaient passés en revue de la même façon que les internés qui venaient à Dachau pour y être emprisonnés. Ensuite, on les conduisait en rangs vers une pièce et ils devaient se déshabiller. Chacun recevait une serviette et un morceau de savon comme s'ils allaient prendre une douche. Durant toutes ces opérations, rien ne leur laissait supposer qu'ils allaient être exécutés, vu que la routine était la même pour tous les internés à leur arrivée dans le camp. – Ensuite, ils entraient dans la chambre à gaz. Au-dessus de l'entrée, en grosses lettres noires, était écrit «Brause Bad» (douches). Il y avait environ 15 pommes de douche, suspendues au plafond, d'où sortait alors le gaz. Il y avait une grande chambre dont la capacité était de 200 et cinq plus petites chambres, chacune d'une capacité de 50. L'exécution prenait approximativement 10 minutes. De la chambre à gaz, la porte conduisait au Crématoire où les corps étaient transportés par les internés choisis pour ce travail. Les cadavres étaient alors placés dans 5 fours, à raison de deux ou trois corps à la fois.

• Mission Militaire Française auprès du 6ème groupe d'armées, Guerre chimique, nr 23/Z, *Chambre à gaz de Dachau, Rapports du capitaine Fribourg*, 5 et 17 mai 1945, 5 p., 6 planches, 1 photo (25 mai 1945) (langue d'origine : français). Le capitaine Fribourg, après un examen d'une journée à Dachau, n'est parvenu dans son rapport à aucune conclusion définitive. Il a considéré qu'une seconde visite serait nécessaire pour découvrir le système de circulation du gaz toxique et les communications possibles avec les chambres à gaz de désinfection situées à proximité. Il a aussi préconisé un sondage de tous les murs.

• Capitaine P.M. Martinot, 23 mai 1945 (langue d'origine : anglais). Rapport sur les conditions dans les camps de prisonniers, dicté par le capitaine P.M. Martinot le 23 mai 1945, p. 226, Archives Nationales américaines à Suitland, Maryland, R.G. 153, 19-22 BK 37, US War Department, War Crimes Office, Judge Advocate General's Office :

> Un témoin oculaire m'a parlé de l'extermination massive de juifs qui étaient envoyés dans une chambre à gaz à raison de 500 à la fois et, de là, dans le crématoire, et l'opération était répétée jusqu'à ce que le convoi tout entier de plusieurs milliers de personnes fût liquidé. Au camp d'Auschwitz, la même chose avait lieu mais sur une bien plus grande échelle, avec six crématoires fonctionnant nuit et jour pendant plusieurs jours. Témoin : Wladislaus Malyszko.

• Quartier Général de la 3ème Armée (États-Unis) (langue d'origine : anglais), Équipe nº 1 du Service de Renseignements sur le matériel ennemi, Service de la Guerre Chimique, 22 août 1945, Rapport du Sgt Joseph H. Gilbert au Major James F. Munn : Sujet : Chambre à gaz de Dachau, p. 3 :

> Sur la base des interviews ci-dessus rapportées et aussi sur la base de l'inspection même de la chambre à gaz de Dachau (apparemment elle n'a pas été utilisée), l'opinion du soussigné est que la chambre à gaz n'a pas répondu aux buts d'exécution et qu'aucune expérimentation n'y a jamais eu lieu. Vu le fait que beaucoup d'informations sûres ont été fournies aux Alliés par d'anciens détenus en ce qui concerne la malaria ainsi que les expériences [de résistance] aux hautes pressions et à l'eau froide, il est raisonnable de supposer que, si de telles expérimentations sur le gaz avaient pris place, on disposerait d'informations similaires.

• Doc. PS-2430 (langue d'origine : anglais) : *Nazi Concentration and Prisoner-of-War Camps : A Documentary Motion Picture*, film projeté devant le Tribunal de Nuremberg le 29 novembre 1945, TMI, XXX, p. 470 :

> Dachau-Usine d'horreurs [...] Voici, suspendus en rangées bien ordonnées, les vêtements des prisonniers asphyxiés dans la mortelle chambre à gaz. On les avait persuadés de retirer leurs vêtements sous le prétexte de prendre une douche pour laquelle on leur avait fourni serviettes et savon. Voici le «Brausebad» – la salle de douche. A l'intérieur de la salle de douche : les conduits de gaz. Au plafond : les fausses pommes de douche. Dans la pièce de l'ingénieur : des tuyaux d'admission et d'échappement. Boutons de commande pour contrôler l'entrée et la sortie du gaz. Un volant pour régler la pression. Du cyanure en poudre était utilisé pour produire la

fumée mortelle. De la chambre à gaz, les cadavres étaient transportés au crématoire.

• Philipp Rauscher, *Never Again/Jamais Plus*, Munich, 1945 (?) (langues d'origine : anglais et français) ; contient un plan de la zone du crématoire ; p. 24 :

La chambre à gaz avait été construite pour les exécutions en masse. On y employait le gaz asphyxiant Cyclon B.

• Doc. NO-3859/64 et 3884/89 (langue d'origine : allemand) : 28 pages de documents et de plans (1942) au sujet de la «Baracke X» (Staatsarchiv Nürnberg) ; aucun de ces documents ne laisse supposer l'existence d'une chambre à gaz.

• Doc. PS-3249 (langue d'origine : allemand) : témoignage sous serment d'un détenu tchèque, le docteur en médecine Franz Blaha, 9 janvier 1946, TMI, XXXII, p. 62 :

Beaucoup d'exécutions se firent par les gaz, les fusillades ou les piqûres, à l'intérieur même du camp. La chambre à gaz fut achevée en 1944, et le Dr. Rascher me chargea d'examiner les premières victimes. Sur les huit ou neuf personnes qui se trouvaient dans la chambre à gaz, il y en avait trois encore en vie ; mais les autres semblaient mortes. Leurs yeux étaient rouges et leurs visages boursouflés. Beaucoup d'internés furent par la suite tués de cette façon ; après on les transportait au four crématoire où je devais examiner leur denture à cause de l'or.

Deux jours plus tard, le 11 janvier 1946, le Dr. Franz Blaha témoigna à la barre du Tribunal de Nuremberg. L'avocat général américain, Thomas J. Dodd, lut son témoignage. Ni l'accusation ni la défense ne demandèrent au témoin d'explication au sujet de la chambre à gaz. Fort probablement, le président du tribunal, le Britannique Lord Justice Lawrence, n'aurait pas autorisé pareille demande d'explication, vu que, **implicitement,** «notification judiciaire» (judicial notice) avait été prise de l'existence des chambres à gaz comme l'attestaient les rapports officiels des différentes commissions alliées d'enquêtes sur les «crimes de guerre» (article 21 du Statut du TMI) et vu que les questions estimées trop indiscrètes n'étaient pas réellement permises. Par exemple, quand le Dr. Blaha se vit poser une question difficile par M[e] Alfred Thomas, avocat d'Alfred Rosenberg, Lord Justice Lawrence l'interrompit pour

lui dire : «Il s'agit ici d'un procès rapide» (TMI, V, p. 198). Encore cette traduction officielle n'est-elle pas exacte. Le président du tribunal a utilisé le mot d' «expeditious» (IMT, V, p. 159), lequel signifie «expéditif». La même faute de traduction figure dans la version française de l'article 19 du Statut du TMI, qui définit la procédure comme devant être «rapide» alors qu'en fait elle devait être «expéditive».

• Sir Hartley Shawcross, procureur général britannique au Tribunal de Nuremberg, le 26 juillet 1946, mentionne (langue d'origine : anglais) «les chambres à gaz et les crématoires» non seulement d'Auschwitz et de Treblinka mais aussi de **Dachau,** Buchenwald, Mauthausen, Majdanek et Oranienburg (TMI, XIX, p. 456). Ce procureur est toujours en vie (1989) et habite Londres.

• Lieutenant Hugh C. Daly, *42nd «Rainbow» Infantry Division/A Combat History of World War II*, Army and Navy Publishing Company, Baton Rouge, Louisiane, 1946 (langue d'origine : anglais) :

> Les prisonniers [étaient] entassés dans les chambres à gaz *[pluriel]* pour mourir [...]. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont morts de cette façon à Dachau [...] ; le système d'assassinat par gaz continuait (p. 99).

A la page 105, une légende de photo porte :

> Tués par gaz, ces cadavres sont entassés dans une pièce d'entrepôt en attente de leur crémation, mais on avait fermé les fours par manque de charbon».

• M.G. Morelli (père dominicain), *Terre de détresse*, Bloud et Gay, 1947, p. 15 (langue d'origine : français) :

> J'ai posé des yeux pleins d'épouvante sur ce sinistre hublot d'où les bourreaux nazis pouvaient paisiblement voir se tordre les gazés misérables.

A la page 73 :

> De temps en temps, on prélevait, dans cette foule de malheureux [du block des invalides] les éléments d'un convoi qui seraient dirigés sur une chambre à gaz quelconque.

• Monseigneur Gabriel Piguet (évêque de Clermont-Ferrand), *Prison et déportation*, éditions Spes, p. 77 (langue d'origine : français) :

> Je fis un court séjour au bloc 28, occupé par 800 prêtres polonais [...]. Plusieurs de leurs vieux prêtres, jugés inutilisables, étaient passés par la chambre à gaz.

• «Le Document Müller», 1er octobre 1948 (langue d'origine : allemand). Voy. *Annales d'Histoire Révisionniste*, nº 4, printemps 1988, p. 12. Selon l'Autrichien Emil Lachout, la police militaire alliée et ses auxiliaires autrichiens recevaient régulièrement copie des rapports rédigés par les commissions d'enquête alliées sur les camps de concentration. Ces rapports servaient pour la recherche des «crimes de guerre». Le 1er octobre 1948, le commandant Anton Müller et son second, Emil Lachout, expédièrent la lettre circulaire suivante de Vienne à toutes les parties intéressées :

> Les commissions d'enquête alliées ont établi à ce jour qu'il n'y a pas eu d'êtres humains tués par gaz-poison dans les camps de concentration suivants : Bergen-Belsen, Buchenwald, Dachau, Flossenbürg, Gross-Rosen, Mauthausen et ses camps annexes, Natzweiler, Neuengamme, Niederhagen (Wewelsburg), Ravensbrück, Sachsenhausen, Stutthof, Theresienstadt.
>
> Dans ces cas, on a pu prouver qu'il y avait eu aveux extorqués et faux témoignages. Il y a lieu d'en tenir compte lors des enquêtes et auditions de criminels de guerre. Ce résultat d'enquête devra être porté à la connaissance des anciens détenus des camps de concentration qui lors d'auditions font des déclarations sur l'assassinat de personnes, en particulier de juifs, par gaz-poison dans ces camps. Au cas où ils persisteraient dans leurs dires, on les assignera pour faux témoignage.

• Gerald Reitlinger, *The Final Solution : The Attempt to Exterminate the Jews of Europe, 1939-1945*, Londres, Jason Aronson Inc., 1987 (l'édition originale est de 1953), p. 134 (langue d'origine : anglais) :

> Ainsi, en fin de compte, chaque camp de concentration allemand eut sa chambre à gaz en quelque sorte, bien que leur utilisation se révélât difficile. La chambre de Dachau, par exemple, a été préservée par les autorités américaines d'occupation pour servir de leçon, mais sa construction fut entravée et son utilisation réduite à quelques victimes d'expérimentation, des juifs ou des prisonniers de guerre russes confiés par la Gestapo de Munich.

• Stephen F. Pinter, Lettre sur «Les atrocités allemandes», *Our Sunday Visitor*, 14 juin 1959, p. 15 (langue d'origine : anglais) :

> J'ai passé 17 mois à Dachau après la guerre en tant que procureur [ou : avoué ?] attaché au ministère de la Guerre américain et je peux certifier qu'il n'y avait pas de chambre à gaz à Dachau.

• Martin Broszat, Institut d'histoire contemporaine de Munich, Lettre à *Die Zeit*, 19 août 1960, p. 16 (langue d'origine : allemand) :

> Ni à Dachau, ni à Bergen-Belsen, ni à Buchenwald, des juifs ou d'autres détenus n'ont été gazés. La chambre à gaz de Dachau n'a jamais été complètement terminée et mise «en service».

• *Common Sense* (New Jersey, USA), 1er juin 1962, p. 2, publié d'après *Combat*, Londres, GB (langue d'origine : anglais), «La fausse chambre à gaz» :

> Le camp devait avoir une chambre à gaz, alors, comme il n'y en avait pas, on décida de dire que la douche en avait été une. Le capitaine Strauss [de l'armée américaine] et ses prisonniers s'attelèrent à ce travail. Auparavant il y avait des dalles jusqu'à environ quatre pieds [1,20 m] de haut. On prit des dalles identiques dans la salle de séchage voisine pour les mettre au-dessus de celles de la douche et un nouveau plafond, plus bas, fut réalisé au sommet de cette seconde série de dalles qu'on équipa d'entonnoirs métalliques (pour les entrées de gaz).

• Paul Berben, *Histoire du camp de concentration de Dachau (1933-1945)*, Bruxelles, Comité international de Dachau, 1976 (langue d'origine : français) (l'édition originale est de 1968). Comme l'indique la jaquette, il s'agit de «L'Histoire Officielle» du camp. Cet ouvrage de 329 pages ne contient, sur la chambre à gaz, que quelques alinéas, particulièrement confus, aux pages 13 et 201-202. La chambre à gaz aurait été conçue, à des fins homicides (?), dès le début de 1942 mais, en avril 1945, à la libération du camp, elle n'avait toujours pas fonctionné en tant que telle «suite, **dans une certaine mesure, semble-t-il,** [souligné par moi] au sabotage effectué par l'équipe de détenus chargés de l'installation» (p. 13) !

Ce qui est troublant, c'est que cette équipe de détenus semble avoir été chargée de l'installation, à cet endroit, d'une chambre de **désinfection** à partir d'octobre 1944 : «En octobre de

1944, le kommando “Montages et réparations” prélevé sur celui du chauffage (“Kesselhaus” [chaufferie]) reçut mission d'installer les conduites de la chambre à gaz» (p. 202). «Pendant l'hiver de 1944-45 l'équipe de désinfection procéda [en ce lieu], avec l'autorisation du médecin-chef SS, à la désinfection au gaz de monceaux de vêtements grouillant de vermine» (p. 13).

On me permettra une hypothèse et quelques questions :

– *HYPOTHÈSE* : Cette mystérieuse pièce de Dachau qui, pour des raisons évidentes données par Fred Leuchter, n'a pas pu servir à gazer des hommes n'aurait-elle pas été, dans un premier temps, une douche (d'où l'inscription «Brausebad» située à l'extérieur) et, dans un second temps, à partir de la fin de 1944, une chambre de désinfection ? L'équipe de la chaufferie n'aurait-elle pas transformé une douche en chambre de désinfection (et l'inscription «Brausebad» aurait été laissée à l'extérieur) ? Cette désinfection ne se serait-elle pas faite à la vapeur d'eau ? A Auschwitz, les désinfections se pratiquaient soit dans des chambres à gaz (fonctionnant, par exemple, au Zyklon B), soit dans des chambres à vapeur. On aurait ainsi eu, à Dachau, une batterie de quatre petites chambres à gaz (Zyklon B) et une chambre à la vapeur d'eau : toutes pour la désinfection des vêtements.

– *QUESTIONS* : **1)** Un panneau installé dans la pièce porte, à l'attention des visiteurs, l'inscription suivante : «CHAMBRE A GAZ “chambre de douche” camouflée — ne fut jamais utilisée». Pourquoi cache-t-on aux visiteurs que cette pièce a bel et bien été utilisée mais… pour la désinfection des vêtements ?

2) Derrière cette chambre, on soustrait à la curiosité des visiteurs toute la partie du bâtiment où se trouve une énorme conduite isolée, un volant comme de chaudière et d'autres éléments de chaufferie ; on en a un vague aperçu dans le film de Nuremberg (voy. ci-dessus PS-2430) et, aujourd'hui, on peut apercevoir cette partie à travers les vitres de la partie arrière du bâtiment. Pourquoi interdit-on aux visiteurs l'accès normal à cette partie ? Est-ce parce qu'il serait trop évident à certains spécialistes de l'isolation et du chauffage que l'installation d'ensemble est relativement banale ? Pourquoi la salle d'où provenait apparemment l'énorme conduite isolée est-elle fermée à toute visite ?

3) Paul Berben ne cite manifestement pas toutes les sources dont il dispose pour retracer, à sa façon, l'histoire de cette mystérieuse pièce. Il se contente surtout de renvoyer à un témoignage, celui d'un certain Karl Nonnengesser. Pourquoi ?

• *Encyclopedia Judaica*, Jérusalem, 1971, art. «Dachau» (langue d'origine : anglais) :

> Des chambres à gaz *[pluriel]* furent construites à Dachau mais jamais utilisées.

• Nerin E. Gun, *The Day of the Americans*, New York, Fleet, 1966, après p. 64 (langue d'origine : anglais), une légende photographique porte :

> La «douche». Photographiée par Gun [ancien détenu] avec une caméra volée. C'était, bien sûr, la chambre à gaz.

Voy. aussi : « 3 166 [détenus] furent gazés » (p. 129) et les deux photos précédant la page 129 ; celles-ci montrent deux différentes chambres à gaz, dont l'une fonctionnant avec une «bombe» (*sic*) de Zyklon B !

• Earl F. Ziemke (professeur d'histoire à l'université de Géorgie), *The U.S. Army in the Occupation of Germany, 1944-1946*, Washington D.C., Center of Military History U.S.Army, 1975, p. 252 (langue d'origine : anglais), mentionne «la chambre à gaz» comme si elle avait fonctionné.

• G. Tillion, *Ravensbrück*, Seuil, 1973, p. 249-251 (langue d'origine : français). G. Tillion maintient fermement qu'il y avait une chambre à gaz à Dachau et que celle-ci a fonctionné. Elle reproche à Martin Broszat d'avoir écrit dans *Die Zeit* qu'il n'y avait pas d'inscription «Brausebad», mais M. Broszat n'avait rien écrit de tel (voy. ci-dessus). Elle présente le rapport du capitaine Fribourg comme établissant sans aucun doute l'existence et le fonctionnement de cette chambre à gaz, mais le capitaine Fribourg n'avait, lui non plus, rien écrit de tel (voy. ci-dessus).

• Paul W. Valentine, «WW II Veteran Recalls His Sad Duty at Dachau», *The Washington Post*, 21 avril 1978, B3 (langue d'origine : anglais) : interview de «George R. Rodericks, jeune capitaine de l'armée américaine au mois de mai 1945 quand son

unité eut pour mission de dénombrer les cadavres à Dachau […], assistant du général adjoint de la 7ème Armée en Allemagne […], commandant de l'Unité Statistiques 52 chargée de la tenue des inventaires du personnel américain». Ce G.R. Rodericks, censé être un statisticien, fournit des chiffres extravagants de cadavres (20 000 entasssés dans un entrepôt) et de fours à gaz (50 à 60) et parle d' «installations de “douches” où [les prisonniers] étaient exécutés par le gaz».

• Arthur Suzman et Denis Diamond, *Six Million Did Die/The truth shall prevail*, Johannesburg, Publication du Comité des représentants juifs d'Afrique du Sud, 1978, 2ème édition (langue d'origine : anglais). En p. 117 figure une citation extraite d'un «rapport sur le camp de concentration de Dachau […] signé de C.S. Coetzee et de R.J. Montgomery qui visitèrent le camp le, ou aux environs du, 7 mai 1945» :

> La chambre à gaz, de 20 pieds sur 20, offre toutes les caractéristiques d'une salle de douches commune ordinaire avec environ cinquante pommes de douche dans le toit, un plafond en ciment et un sol en ciment. Mais il n'y a pas la ventilation habituelle et les pommes déversaient du gaz-poison. On a remarqué que les portes, tout comme la petite fenêtre, étaient garnies de caoutchouc et qu'il y avait un œilleton protégé par un verre placé à un endroit pratique pour permettre au contrôleur de voir à quel moment le gaz pouvait être arrêté. De la chambre de mort une porte mène au crématoire. Nous avons fait l'inspection du système compliqué des boutons de commande et des tuyauteries qui menaient à la chambre.
> Derrière le crématoire il y avait un lieu d'exécution pour ceux qui devaient être fusillés par balle ; et il y avait bien des signes que cet endroit avait fréquemment servi.

A la p 122, une légende porte :

> Des victimes de la chambre à gaz de Dachau étaient entassées jusqu'au plafond dans le crématoire.

Le doc. L-159 est cité aux pages 127 et 129.

• Comité international de Dachau, *Konzentrationslager Dachau, 1933-1945*, 1978, 5ème édition (langue d'origine : allemand) ; p. 165 :

> Camouflée en salle de douches, la chambre à gaz n'a jamais servi. Des milliers de détenus à exterminer furent envoyés dans d'autres camps ou au Château de Hartheim, près de Linz, pour y être gazés.

• Robert Faurisson, *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'Histoire*, Paris, La Vieille Taupe, 1980 (langue d'origine : français). L'auteur traite, aux p. 204-209, de la correspondance qu'il a échangée en 1977 et 1978 avec Barbara Distel, directrice du Musée de Dachau, et le Dr. A. Guerisse, président du Comité international de Dachau de Bruxelles, et de l'impossibilité dans laquelle ces personnes se sont trouvées de lui fournir la moindre preuve de l'existence d'une chambre à gaz d'exécution à Dachau.

• Robert Faurisson, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, 2ème édition, Paris, La Vieille Taupe, 1980. A la p. 62, l'auteur analyse le témoignage de Fernand Grenier contenu dans l'ouvrage de ce dernier, *C'était ainsi (1940-1945)*, Editions sociales, 7ème édition, 1970, et rapporté en ces termes (p. 267) :

> A côté des quatre fours crématoires qui ne s'éteignaient jamais, une chambre : des douches avec, au plafond, des pommes d'arrosoir. L'année précédente [1944] on avait remis à cent vingt enfants de huit à quatorze ans une serviette et un savon. Ils étaient entrés tout joyeux. On ferma les portes. Des douches s'échappèrent des gaz asphyxiants. Dix minutes après, la mort avait tué ces innocents que les fours crématoires réduisaient en cendres une heure après.

• René Lévesque, *Memoirs*, Toronto, McClelland & Stewart Limited, 1986, p. 192-193 (langue d'origine : anglais) :

> Avant de mettre au travail leurs prisonniers [à Dachau], les Allemands leur enlevaient tout ce qu'ils possédaient, y compris leurs dents en or. Puis ils les faisaient travailler jusqu'à la mort, surtout la dernière année quand les rations ont commencé à se raréfier. Au bout du chemin on les envoyait aux «bains» (Baden), des cabanes de pauvre apparence reliés à un réservoir par quelques tuyaux. Quand les bains étaient pleins à craquer on ouvrait le gaz et ensuite, quand les derniers gémissements avaient cessé, on transportait les cadavres vers les fours de la pièce voisine. – Quand ces nouvelles parvinrent au Québec, et pendant quelque temps encore, les gens se refusèrent à y croire. Des histoires pareilles, qui dépassaient l'entendement, rencontraient beaucoup de scepticisme… Je peux vous dire que c'était bien vrai pourtant, que la chambre à gaz était réelle dans son irréalité cauchemardesque. Les pourvoyeurs étaient partis, en essayant de sauver leur peau, laissant derrière eux leur dernier chargement de cadavres, nus comme des vers dans leur drap mortuaire fait de boue.

*

Ces 28 références ne constituent que l'esquisse d'une bibliographie de la prétendue «chambre à gaz» de Dachau. Un chercheur aurait à conduire des investigations au Musée de Dachau et dans différents centres de recherches des Etats-Unis ou de l'Allemagne pour y étudier les sténogrammes des procédures d'instruction judiciaire et des procès contre, par exemple, Martin Gottfried Weiss ou Oswald Pohl. On pourrait également collationner les photographies censées représenter la ou les chambre(s) à gaz de Dachau ; trois de ces photographies sont bien connues : **1.** Celle d'un G.I. portant un casque et contemplant les chambres de désinfection censées, à l'époque de la photographie, représenter les chambres à gaz homicides de Dachau ; **2.** Deux G.I. en bonnet de police face à la «douche» (Brausebad) censée, ensuite, avoir été **la** chambre à gaz ; **3.** Quelques G.I. ainsi que des sénateurs ou représentants américains visitant l'intérieur de ladite «chambre à gaz».

Complément [1990]

• Yad Vashem, *Encyclopedia of the Holocaust*, New York, MacMillan, 1990, art. «Dachau», rédigé par Barbara Distel, directrice du Musée de Dachau (langue d'origine : anglais) :

> A Dachau il n'y a pas eu de programme d'extermination par le gaz-poison […]. En 1942 une chambre à gaz a été construite à Dachau mais elle n'a pas été mise en service.

III Mauthausen

• Doc. PS-499, 8 mai 1945. Une partie de ce document est constituée d'un «Exposé sur les différents types de meurtre des détenus dans le camp de concentration de Mauthausen» (langue d'origine : allemand) ; p. 2 :

> Chambre à gaz.
> Les détenus malades, faibles et inaptes au travail étaient, de temps en temps, gazés ; s'y ajoutaient des prisonniers politiques à supprimer. On comprimait dans la chambre à gaz jusqu'à 120 détenus nus et on introduisait alors du «Cyklon B». La mort ne survenait pas avant des heures. A travers une vitre dans la porte du local, les assassins SS surveillaient le processus.

• Doc. PS-2285, 13 mai 1945. Déposition sous serment du lieutenant-colonel Guivante de Saint-Gaste et du lieutenant Jean Veith, tous deux appartenant à l'Armée française, (langue d'origine : anglais), TMI, XXX, p. 142 :

> Ces prisonniers «K» étaient aussitôt dirigés sur la prison. On leur retirait leurs vêtements et on les menait aux «salles de douches» [pluriel]. Cette salle de douches, située dans les caves de la prison, à proximité du four crématoire, était spécialement conçue pour l'exécution de prisonniers soit par balle, soit par asphyxie. On utilisait à cet effet une toise tout à fait spéciale. Le prisonnier était placé sous cette toise qui automatiquement lui lâchait une balle dans la nuque dès qu'elle atteignait le sommet du crâne.
> Lorsqu'un arrivage de prisonniers «K» était trop important, au lieu de perdre du temps à les mesurer, on les exterminait par asphyxie au moyen de gaz envoyé dans la salle de douches par les canalisations d'eau.

Le texte original de cette déposition sous serment est, curieusement, en anglais. Les auteurs n'en ont été ni interrogés, ni contre-interrogés devant le tribunal. Le procureur américain, Colonel Robert G. Storey, en a donné lecture le 2 janvier 1946. La traduction française officielle est fautive (TMI, IV, p. 270).

• Doc. PS-1515, 24 mai 1945 (langue d'origine : allemand). Prétendue «Déposition du commandant du camp de concentration de Mauthausen, le colonel SS (Standartenführer) Franz Ziereis». Dans sa forme originale, ce document de dix pages, tapé à la machine en allemand, ne porte pas de signature. Il mentionne ceci : Franz Ziereis, couché sur une paillasse, blessé à l'estomac et au bras gauche par deux balles, a fait la déclaration suivante en réponse à des questions que lui posaient deux personnes du Service de Renseignements («Intelligence Confidence»). Franz Ziereis a été interrogé pendant six à huit heures, puis il est mort. Cette séance de torture a pris place en présence du général américain Seibel, commandant de la 11ème Division blindée (toujours vivant, en 1989, à Defiance, dans l'Ohio). L'un des deux interrogateurs était Hans Marsalek, ancien détenu, qui habite actuellement [1989] à Vienne, en Autriche, haut fonctionnaire dans la police et auteur de nombreux ouvrages sur Mauthausen :

> Par ordre du SS-Hauptsturmführer Dr. Krebsbach, une chambre camouflée en salle de bains a été construite dans le camp de concentration

> de Mauthausen. Les détenus étaient gazés dans cette salle de bains camouflée [...]. En réalité la chambre à gaz a été construite à Mauthausen par ordre du SS-Obergruppenführer Glücks, qui faisait valoir qu'il était plus humain de gazer des prisonniers que de les fusiller.

Cette «Déposition» est parfois entrecoupée de remarques de la part des interrogateurs, par exemple sur l' «arrogance insolente» de Ziereis. Elle se termine par les mots suivants : «De plus, Ziereis déclare que, selon ses estimations, quelque 16 000 000 (??) de personnes ont été mises à mort dans l'ensemble du territoire de Varsovie, de Kowno, de Riga et de Libau».

Pour les propos qu'aurait tenus Ziereis sur le Château de Hartheim, voy. ci-dessous «Château de Hartheim».

Sur une page supplémentaire on peut lire : «Ne pas utiliser 1515-PS – Cette déclaration a été corrigée et remplacée.– Voy. = 3870-PS.». Signé : D. Spencer.

• Doc. PS-2176, 17 juin 1945. «Report of Investigation of Alleged War Crimes [Rapport d'enquête des crimes de guerre présumés]» du major Eugene S. Cohen, Investigating Officer [Officier chargé de l'instruction], Office of the Judge Advocate [Bureau du Commissaire du gouvernement] (3ème Armée américaine) (langue d'origine : anglais). On en trouve des extraits dans TMI, XXIX, 308-314. Ce rapport semble être le principal document concernant Mauthausen et le Château de Hartheim. On peut le trouver aux Archives nationales de Washington, Record Group 238, «US Councel for the Prosecution of Axis Criminality Nuremberg Papers [Documents de Nuremberg du Conseil américain pour la poursuite des crimes de l'Axe]», Boîte 26, mais un grand nombre des documents ou pièces à conviction n'étaient pas disponibles à l'époque de notre recherche. Les pièces 75 et 77 sont supposées être des déclarations faites par Ziereis. La pièce 216 est un «Spécimen de gaz-poison utilisé dans la chambre à gaz de Mauthausen et de Gusen nº 1 et nº 2» (en réalité, une boîte de désinfectant Zyklon B).

• Doc. F-274, avant octobre 1945 (langue d'origine : français). Rapport officiel du gouvernement français, TMI, XXXVII, p. 118 :

> [...] déportés politiques [tués] dans les chambres à gaz de Mauthausen.

• Doc. PS-2223, 3 août 1945 (?) (langue d'origine : anglais). «Report of Investigation of Alleged War Crimes [Rapport d'enquête des crimes de guerre présumés]». Parmi une vingtaine de rapports ou dépositions sous serment, un rapport daté 13/14 février 1945 sur l'interrogatoire de deux déserteurs polonais, tous deux anciens membres de l'armée polonaise, qui racontent leurs expériences à Mauthausen et à Gusen :

> Une chambre à gaz d'une capacité de 200 prenait soin de beaucoup d'autres victimes ; beaucoup de femmes, parmi les patriotes tchèques, soupçonnées de sabotage et se refusant à livrer des renseignements, y ont été gazées.

• Doc. PS-2753, 7 novembre 1945 (langue d'origine : allemand). Témoignage d'un SS, Aloïs Höllriegl, TMI, XXXI, p. 9 :

> Le bruit qui accompagnait le processus du gazage m'était familier.

Le 4 janvier 1946, au tribunal, le procureur adjoint américain, le colonel John Harlan Amen, fit subir un interrogatoire à Aloïs Höllriegl. Aucune question ne fut posée sur le mécanisme du gazage. Les «aveux» d'Aloïs Höllriegl sur les gazages de Mauthausen jouèrent le même rôle que les «aveux» de Rudolf Höss sur les gazages d'Auschwitz. Dans les deux cas, l'interrogatoire a été conduit par Amen dans l'intention d'accabler Ernst Kaltenbrunner.

• Résumé d'instruction TMI, 20 novembre 1945 (langue d'origine : anglais). Des officiers français, après leur tentative d'évasion de camps de prisonniers de guerre furent transférés à Mauthausen, TMI, II, p. 59 :

> Quand ils arrivèrent au camp, ils furent, soit fusillés, soit conduits à la chambre à gaz.

• Doc. PS-2430, (langue d'origine : anglais) : *Nazi Concentration and Prisoner-of-War Camps A Documentary Motion Picture*, film projeté le 29 novembre 1945, TMI, XXX, p. 468. A la différence de l'extrait du film qui traite de Dachau, l'extrait relatif à Mauthausen ne contient aucune vue d'une quelconque

«chambre à gaz». Le film se contente de montrer un lieutenant de vaisseau américain de Hollywood, en Californie, qui affirme que des gens ont été exécutés par le gaz dans le camp : parmi eux, un officier de l'armée américaine fait prisonnier par les Allemands.

• Doc. PS-3846, 30 novembre et 3 décembre 1945 (langue d'origine : anglais). Interrogatoire de Johann Kanduth, ancien détenu, TMI, XXXIII, p. 230-243 :

> Ils étaient tués d'une balle dans la nuque. Il y avait aussi des femmes. Certaines étaient tuées dans la chambre à gaz [...]. [Gissriegl] avait conduit les malades à la chambre à gaz [...]. Altfudisch [...] conduisait les femmes vers la pièce où elles se déshabillaient ; ensuite, il amenait les 30 suivantes. Elles devaient aller à la chambre à gaz [...]. Un registre [était] tenu des prisonniers du camp de concentration de Mauthausen qui étaient tués par balle, gaz, crémation ou par injections [...]. [Ces notes] sont vraies, à savoir que 2-3 000 ont été tués dans les chambres à gaz ou dans les transports ; nous n'en connaissons pas le nombre exact [...]. Kaltenbrunner [lors d'une visite] entra en riant dans la chambre à gaz. Puis les gens étaient amenés des cachots pour être exécutés ; trois sortes d'exécutions avaient alors lieu : la pendaison, la mort par une balle dans la nuque et la chambre à gaz ; après cette démonstration et quand les vapeurs s'étaient dissipées, nous devions enlever les corps.

L'interrogatoire fut lu par le procureur adjoint américain, le colonel John Harlan Amen le 12 avril 1946 dans l'intention d'accabler Kaltenbrunner (TMI, XI, p. 333-334).

• Doc. PS-3845, 7 décembre 1945 (langue d'origine : allemand). Déposition sous serment d'Albert Tiefenbacher, ancien détenu, TMI, XXXIII, p. 226, 227, 229 :

> *Réponse*: Des femmes tchèques ont été gazées mais nous n'avons pas obtenu la liste de leurs noms. Ce n'est pas moi qui m'occupais des livres [...].
> *Question*: Vous souvenez-vous de la chambre à gaz camouflée en maison de bains ?
> *R.* : Oui, nous aidions toujours à extraire les morts de la chambre à gaz.
> *Q.* : Il n'y avait pas de douches dans la chambre ?
> *R.* : Si. En principe de l'eau froide et de l'eau chaude en sortaient mais le débit de l'eau pouvait être réglé de l'extérieur et la plupart du temps on arrêtait l'eau chaude. A l'extérieur de la pièce, il y avait le réservoir à gaz et deux tuyaux conduisaient de là à la salle.Il y avait une fente à l'arrière et le gaz s'échappait de cette fente.
> *Q.* : Le gaz ne venait jamais des douches ?
> *R.* : Toutes les douches étaient bouchées. C'était juste pour donner l'impression que les prisonniers entraient dans une salle de bains.

> […]
> *Q.* : Vous souvenez-vous des 800 dernières personnes qui ont été tuées à coups de bâton ou par noyade ?
> *R.* : Oui, je sais comment on conduisait les gens à la chambre à gaz, et de l'eau chaude et de l'eau froide étaient déversées sur eux, et ensuite ils devaient se mettre en ligne et on les battait jusqu'à ce qu'ils meurent […].
> *Q.* : Kaltenbrunner était-il avec [Himmler pour visiter Mauthausen] ?
> *R* : Kaltenbrunner est un type brun, je le connais du crématoire, mais je ne peux pas dire s'il était avec Himmler. Je me souviens de Himmler à cause de son monocle. [*On se souviendra que Himmler portait des lunettes.*]

Un très court fragment de la déposition sous serment de A. Tiefenbacher a été lu au tribunal par le colonel Amen à Kaltenbrunner, le 12 avril 1946, fragment dans lequel il prétendait qu'il avait vu Kaltenbrunner trois ou quatre fois à Mauthausen. Kaltenbrunner répliqua que c'était «absolument faux» (TMI, XI, p. 332-333). Le tribunal n'a pas requis la comparution d'A. Tiefenbacher.

• TMI, VI, p. 281, 29 janvier 1946.(langue d'origine : français). Témoignage de F. Boix, un Espagnol réfugié en France et déporté à Mauthausen. Il mentionne «la chambre à gaz» de Mauthausen.

• Doc. PS-3870, 8 avril 1946 (langue d'origine : allemand). Déclaration de Hans Marsalek, faite plus de dix mois après la mort de Ziereis, 23 mai 1945. Voy. ci-dessus PS-1515. TMI, XXXIII, p. 279-286. Hans Marsalek jura que :

> Franz Ziereis a été interrogé par moi en présence du commandant de la 11ème Division blindée (Division blindée américaine) Seibel ; l'ancien prisonnier et médecin Dr. Koszeinski ; et en présence d'un autre citoyen polonais, d'un nom inconnu, pendant une durée de six à huit heures. L'interrogatoire a pris place dans la nuit du 22 au 23 mai 1945. Franz Ziereis était grièvement blessé - son corps avait été traversé de trois balles — et il savait qu'il allait bientôt mourir, et il m'a dit les choses suivantes : […] Une installation de gazage a été construite dans le camp de concentration de Mauthausen par ordre de l'ancien docteur de la garnison, le Dr. Krebsbach, et camouflée en salle de bains. Des prisonniers étaient gazés dans cette salle de bains camouflée […]. Le gazage des prisonniers était fait sur la vive recommandation du SS-Hauptsturmführer Dr. Krebsbach […]. L'installation de gazage de Mauthausen avait été en fait construite sur ordre du SS-Obergruppenführer Glücks, parce qu'il estimait qu'il était plus humain de gazer les prisonniers que de les fusiller.

Une partie de cette déclaration a été lue par le procureur adjoint Amen le 12 avril 1946 (TMI, XI, p. 339-342). Kaltenbrunner protesta et insista pour que Hans Marsalek vienne à la barre en vue d'une confrontation mais ce dernier ne vint jamais. Le fait est d'autant plus étrange que Hans Marsalek était en 1945-1946 le témoin n° 1 et l'expert n° 1 de Mauthausen. Il est aujourd'hui l'historien officiel du camp. Il n'a jamais été interrogé ni contre-interrogé devant un tribunal sur l'opération même de gazage à Mauthausen.

Pour ce qui concerne ce qu'aurait dit Ziereis, selon H. Marsalek, sur le Château de Hartheim, voy. ci-dessous «Château de Hartheim».

• Sir Hartley Shawcross, procureur britannique auprès du TMI, 26 juillet 1946 (langue d'origine : anglais), mentionne «les chambres à gaz et les fours» non seulement à Auschwitz et à Treblinka mais aussi à Dachau, Buchenwald, **Mauthausen**, Majdanek et Oranienburg (TMI, XIX, p. 456). Il vit encore à Londres [1989].

• Simon Wiesenthal, *KZ-Mauthausen*, Linz & Vienne (Autriche), Ibis Verlag, 1946 (langue d'origine : allemand). L'auteur reproduit ce qu'il nomme les «aveux» du commandant de Mauthausen, p. 7-13. En réalité, il reproduit le doc. PS-1515, mais partiellement et avec d'étranges modifications ; par exemple, le chiffre de 16 000 000 de personnes mises à mort dans l'ensemble du territoire de Varsovie, de Kowno, de Riga est réduit par S. Wiesenthal à «10 000 000» (p. 13)(2).

Voy. également ci-dessous «Château de Hartheim».

• Gerald Reitlinger, *The Final Solution*, *op. cit*, p. 474 :

> Le 8 mai, lorsque les troupes de Patton entrèrent dans le camp, Ziereis fut identifié dans l'enceinte du camp et on lui tira dans l'estomac. Les aveux qu'il fit avant de mourir furent recueillis par un détenu en présence

---

(2) A la page 53 de ce même livre, l'auteur reproduit un dessin réalisé par lui et censé montrer trois détenus exécutés par les Allemands à Mauthausen. C'est une invention. Le dessin a été fait à partir d'une photo de trois soldats allemands fusillés comme «espions» par un peloton d'exécution américain et publiée dans *Life Magazine*, 11 juin 1945, p. 50.

> d'officiers américains qui ne comprenaient pas l'allemand et ne sont donc pas très dignes de foi.

• Olga Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire nazi, 1933-1945*, Presses Universitaires de France, 1968 (langue d'origine : français). A la page 541, l'auteur de cette thèse de doctorat, une juive, écrit qu'en dépit des aveux de SS *post bellum* et de quelques «témoignages» faisant état d'une chambre à gaz dans le camp de Mauthausen, elle n'y croit pas et estime que de telles allégations «paraissent de l'ordre du mythe». Elle dit aussi qu'un grand nombre de détenus nient l'existence d'une telle chambre à gaz mais malheureusement elle ne donne pas le nom de ces détenus. En raison de son incrédulité, O. Wormser-Migot a été vivement persécutée ; elle a été dénoncée particulièrement par Pierre Serge Choumoff.

• Vincente et Luigi Pappaleterra, novembre 1979, *Storia Illustrata* (mensuel), p. 78 (langue d'origine : italien). Ils prétendent qu'aux douches les prisonniers étaient inondés, non par de l'eau, mais par un gaz mortel qui jaillissait des petits trous. La nature du gaz n'est pas spécifiée.

• *Encyclopedia Judaica*, Jérusalem, 1971, art. «Mauthausen» (langue d'origine : anglais) :

> On tuait aussi des prisonniers au moyen de piqûres de phénol dans l'installation d'euthanasie de Hartheim jusqu'à ce qu'une chambre à gaz fût construite à Mauthausen.

• Evelyn Le Chêne, *Mauthausen*, Pierre Belfond, 1974 (traduit de l'anglais), p. 74 :

> La chambre à gaz de Mauthausen était remplie d'oxyde de carbone, qui était pompé du fourgon à gaz au moment nécessaire.

• Edith Herman, «Thirty years later “death camp” horror an indelible memory [Trente ans plus tard, l'horreur des “camps de la mort”, une mémoire indélébile]», *Chicago Tribune*, 4 mai 1975, section 1 (langue d'origine : anglais) :

> [Mayer] Markowitz avait 26 ans le 4 mai 1945, trois ans après son arrivée à Mauthausen, un «camp de la mort» situé en Autriche. Il n'y avait pas de chambre à gaz en ce lieu, et peut-être était-ce pire, en quelque sorte.

• Dr. Charles E. Goshen, docteur en médecine (professeur à l'école universitaire d'ingénieurs de Vanderbilt). «Était capitaine dans le Service sanitaire de l'armée américaine à l'époque des faits qu'il raconte»), *The Tennessean*, 23 avril 1978 (langue d'origine : anglais) :

> Les morts de juifs nous ont amenés à examiner les chambres à gaz. Nous avons trouvé une petite chambre hermétique au sous-sol de la prison principale et, à l'intérieur, plusieurs réservoirs, vides et pleins, de HCN, un gaz très mortel.
> Nos amis prisonniers nous ont dit que la chambre avait eu deux usages différents. Les lundis, mercredis et vendredis pour désinfecter la literie et les vêtements de leurs poux ; les mardis, jeudis et samedis pour exécuter des prisonniers.
> Les trois victimes de chambre à gaz que nous y avons trouvées avaient été manifestement tuées juste avant la fuite des troupes SS.

• Pierre Serge Choumoff, *Les Chambres à gaz de Mauthausen* (La vérité historique, rétablie par P.S. Choumoff, à la demande de l'Amicale de Mauthausen), Paris, Amicale, 1972 (langue d'origine : français). Aux pages 17-28, l'auteur traite de la chambre à gaz. La pièce adjacente avait été une pièce de contrôle pour l'arrivée du gaz. La nature du gaz n'est pas spécifiée. Une brique chaude était apportée dans la cellule de gazage. Le gaz était introduit dans la chambre à gaz par un tuyau laqué blanc percé de trous (p. 19). Il est significatif que l'auteur, comme tous ceux qui traitent de ce sujet, évite de fournir des photos de ladite chambre à gaz excepté deux : l'une montre **l'extérieur** de l'une des deux portes et l'autre présente, avec un effet de grossissement destiné à la rendre dramatique, une **toute petite** partie de l'intérieur de la chambre à gaz. Il y a aussi la photo d'une boîte de Zyklon B. Aux pages 83-87, l'auteur s'en prend vivement à Olga Wormser-Migot.

• Hans Marsalek, *Die Geschichte des Konzentrationslagers Mauthausen : Dokumentation*, Österreichische Lagergemeinschaft Mauthausen, Vienne, 1980, réédition, 1ère publication en 1974 (langue d'origine : allemand) ; p. 211 :

> Avant les gazages, un sous-officier SS faisait chauffer une brique dans l'un des fours du Krema et l'apportait dans une petite pièce compartimentée et située près de la chambre à gaz. Cette chambre à gaz contenait une table, des masques à gaz et l'unité d'introduction du gaz reliée à la chambre à gaz au moyen d'un tuyau. La brique chaude était posée au bas de l'unité d'introduction du gaz : ceci avait pour but d'accélérer le processus de transformation des cristaux de «Zyklon B» en gaz liquide. Quand le gaz dans la chambre était suffisant, la mort par suffocation intervenait au bout de 10 à 20 minutes.
> Quand un docteur SS, qui surveillait l'opération au travers d'un œilleton aménagé dans l'une des deux portes de la chambre à gaz, s'était assuré que les gens étaient bien morts, la chambre à gaz était débarrassée du gaz au moyen de ventilateurs qui l'aspiraient pour le rejeter à l'air libre.
> Le processus complet du gazage pour un seul groupe, comprenant environ 30 personnes, depuis le déshabillage, le prétendu examen médical, la mise à mort, l'évacuation du gaz et le ramassage des cadavres, prenait environ une heure et demie à deux heures et demie.

Hans Marsalek est considéré comme l'historien «officiel» de Mauthausen. Voy. ci-dessus, doc. PS-1515 et PS-3870.

• Yehuda Bauer, *A History of the Holocaust*, Institute of Contemporary Jewry, Université hébraïque de Jérusalem, assisté de Nili Keren, Franklin Watts Publ., Toronto, 1982 (langue d'origine : anglais) ; p. 209 :

> Bien qu'il n'y ait pas eu de gazages à Mauthausen, beaucoup de juifs, ainsi que des non juifs, sont morts dans ce camp par un processus que les nazis appelaient «l'extermination par le travail».

En 1988, Yehuda Bauer a déclaré qu'il avait fait là une «erreur» qui serait corrigée dans les éditions futures de son livre (Dokumentations Archiv des österreichischen Widerstandes, *Das Lachout-«Dokument», Anatomie einer Fälschung*, Vienne, 1989, p. 33-34 qui cite une lettre de Y. Bauer du 2 septembre 1988).

• Eugen Kogon, Hermann Langbein, Adalbert Rückerl, *Nationalsozialistische Massentötungen durch Giftgas*, Francfort, S. Fischer, 1983 (langue d'origine : allemand) ; traduction française : *Les Chambres à gaz, secret d'Etat*, éd. de Minuit, 1984, p. 222 :

> Dans le camp principal, installé en août 1938 à l'Est de Linz, on a commencé en automne 1941 à construire une chambre à gaz dans la cave de l'infirmerie auprès de laquelle se trouvaient aussi les crématoriums.

> C'était une pièce sans fenêtres de 3,80 m de long et 3,50 m de large camouflée en salle de douche. Un dispositif de ventilation y avait été installé. Les parois étaient en partie carrelées et les deux portes pouvaient être fermées hermétiquement. Tous les commutateurs et robinets pour l'éclairage, la ventilation, l'alimentation en eau et le chauffage se trouvaient hors de la chambre. D'une pièce voisine, dénommée la «cellule des gaz», le gaz était dirigé dans la chambre par un tuyau émaillé qui, sur le côté du mur, c'est-à-dire du côté qu'on ne pouvait apercevoir, était ouvert par une fente d'environ un mètre de long. On peut voir encore aujourd'hui les restes de cette installation de gazage.

Il est faux qu'on puisse «voir encore aujourd'hui les restes de cette installation de gazage».

• Pierre Serge Choumoff, *Les Assassinats par gaz à Mauthausen et Gusen, camps de concentration nazis en territoire autrichien*, Amicale des déportés de Mauthausen, 1987 (langue d'origine : français). Il s'agit pour l'essentiel de la même étude que celle qui a été publiée en 1972, mais le désordre est plus grand. P.S. Choumoff, ingénieur de métier, témoigne d'une extrême confusion pour ce qui concerne les chambres à gaz. Il ne fournit aucune preuve ni aucun détail technique qu'on serait en droit d'attendre de la part d'un ingénieur, mais se contente d'en appeler aux habituels récits de «témoins» (Kanduth, Ornstein, Roth, Reinsdorf, ...). Il semble considérer que la seule présence d'insecticide «Zyklon B» dans le camp est une preuve de l'existence de gazages homicides. Choumoff évalue à au moins 3 455 le nombre des personnes qui ont été gazées dans les prétendues chambres à gaz de Mauthausen.

• Michel de Boüard (ancien détenu de Mauthausen), doyen honoraire de la faculté de Lettres de l'université de Caën, membre du Comité d'Histoire de la seconde guerre mondiale, membre de l'Institut : Déclaration faite lors d'une interview accordée à *Ouest-France*, 2-3 août 1986, p. 6 (langue d'origine : français) :

> Dans la monographie sur Mauthausen que j'ai donnée dans *La Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale* en 54, à deux reprises je parle d'une chambre à gaz. Le temps de la réflexion venu, je me suis dit : où ai-je acquis la conviction qu'il y avait une chambre à gaz à Mauthausen ? Ce n'est pas pendant mon séjour au camp car ni moi ni personne ne soupçonnions qu'il pouvait y en avoir, c'est donc un «bagage» que j'ai reçu après la guerre, c'était admis. Puis j'ai remarqué que dans mon texte — alors que

j'appuie la plupart de mes affirmations par des références — il n'y en avait pas concernant la chambre à gaz...

• La plaque exposée dans la chambre à gaz de Mauthausen [en avril 1989] est ainsi rédigée (version française) :

> La Chambre à gaz – camouflée en salle de douches. A travers un tuyau d'aspiration se trouvant dans le coin de droite le gaz cyclon B y pénétrait. C'était exécuté dans une petite salle de maniement. Peu avant le 29 avril 1945 le tuyau d'aspiration avait été démonté par les SS.

Lors de l'enquête faite par l'équipe de Fred Leuchter le 10 avril 1989 sur la «chambre à gaz» de Mauthausen, un fonctionnaire du musée déclara que l'explication figurant sur la plaque à propos du tuyau d'aspiration était inexacte. Il expliqua que le gaz était, en réalité, introduit par un tuyau perforé provenant d'une pièce voisine. Le tuyau n'était plus là et on ne retrouvait plus de traces de son existence. Le fonctionnaire déclara que la première explication fournie sur le fonctionnement de la chambre provenait de détenus, qui avaient dit que le gaz entrait dans la chambre par les pommes de douche ; cette explication, disait-il, avait été abandonnée depuis longtemps.

Complément [1990]

• Yad Vashem, *Encyclopedia ofthe Holocaust*, *op. cit*, art. «Mauthausen» (langue d'origine : anglais). Cette encyclopédie récente est extrêmement vague sur le sujet de la chambre à gaz de Mauthausen ; p. 948, 950 :

> [...] la chambre à gaz [...] était déguisée en salle de douches [...]. [Des femmes tchèques] furent emmenées en groupes à la chambre à gaz.

*

Il s'agit là d'une esquisse de bibliographie sur la prétendue «chambre à gaz» de Mauthausen. Un chercheur aurait à conduire des investigations dans les archives du Musée de Mauthausen et dans différents fonds d'archives des États-Unis et d'Allemagne.

IV Château de Hartheim

• Doc. PS-1515, 24 mai 1945, *op. cit* :

> [*Franz Ziereis est censé déclarer*] :
> Par ordre du Dr. Lohnauer et du Dr. Re[na]ult, les professionnels du crime, non amendables, étaient classés comme malades mentaux et envoyés à Hartheim près de Linz où ils étaient exterminés au moyen d'un système spécial du Hauptsturmführer Krebsbach [...] Le SS-Gruppenführer Glücks donnait l'ordre de désigner comme malades mentaux les prisonniers faibles et de les tuer par le gaz dans une grande installation. Là, environ 1-1$^{1/2}$ million de personnes ont été tuées. L'endroit en question se nomme Hartheim et il est situé à 10 km en direction de Passau [...]. Les [fous] étaient emmenés à l'Institution provinciale (Landesanstalt) de Hartheim près de Linz. Je compte [moi, Franz Ziereis] qu'avec au moins 20 000 détenus, en même temps que les vrais malades mentaux, il a dû y avoir au cours de l'année, d'après mon estimation (car j'ai vu les piles de dossiers dans la cave), environ 4 millions de gazés. L'établissement en question à Hartheim utilisait l'oxyde de carbone. La pièce en question était carrelée et camouflée en salle de bains. L'exécution de ce travail n'était pas confiée aux SS, à l'exception du Dr. L[ohnauer] et du Dr. Reyna[u]d, mais aux officiers de police.

• Doc. PS-2176, 17 juin 1945, *op. cit*, pièce à conviction 213. Cette pièce n'a pu être retrouvée aux Archives nationales de Washington. Elle émanait d'un détenu du nom de Adam-Golebsk ou Adam Golebski. Evelyn Le Chêne la mentionne (*Mauthausen*, 1971, *op. cit*, p. 104-107) et Pierre Serge Choumoff est censé la reproduire dans une traduction française (*Les Chambres à gaz de Mauthausen*, 1972, *op. cit*, p. 40-42). Selon ce qu'indiquent Evelyn Le Chêne et Pierre Serge Choumoff, l'auteur de cette pièce prétend que le 13 décembre 1944 il s'est rendu, en compagnie de vingt détenus de Mauthausen, au château de Hartheim pour transformer tout l'emplacement en home d'enfants. Leur travail a duré 18 jours. Il a vu une pièce qui avait l'apparence d'une petite salle de bains ; la porte en fer était isolée avec du caoutchouc ; la fermeture était formée par des verrous-leviers massifs et dans la porte il y avait un petit hublot rond. Les murs de cette pièce étaient couverts à moitié avec des carreaux. Il y avait six douches. De cette pièce une porte similaire menait à une autre

petite chambre où se trouvait l'appareillage pour le gazage, bouteilles à gaz et différents compteurs.

• Doc. F-274, avant octobre 1945, *op. cit.*, p. 176 :

> Des détenus étaient emmenés de Mauthausen au Château de Hartheim pour y être gazés.

• Doc. PS-3870, 8 avril 1946, *op. cit.* :

> [*Franz Ziereis est censé déclarer* :]
> Sur l'ordre du Dr. Lohnauer, les professionnels du crime, non amendables, étaient expédiés comme malades mentaux à Hartheim près de Linz où ils étaient anéantis au moyen d'un système spécial du SS-Hauptsturmführer Krebsbach [...]. Le SS-Gruppenführer Glücks donna l'ordre de classer comme mentalement dérangés les prisonniers faibles et de les tuer dans une installation de gazage qui existait au Château de Hartheim près de Linz. Là, environ 1-1 1/2 million d'êtres humains ont été tués [...]. Le nombre de prisonniers qui ont été mis à mort à Hartheim m'est inconnu, mais le nombre de victimes à Hartheim est d'environ 1-1 1/2 million en tenant compte des civils qui étaient livrés à Hartheim.

• Simon Wiesenthal, *KZ Mauthausen*, 1946, *op. cit.* De même que pour Mauthausen l'auteur reproduit le PS-1515 mais avec d'étranges différences.

• Gerald Reitlinger, *The Final Solution*, 1971 (édition originale en 1953), *op. cit.*, p. 141 :

> Des centaines de détenus de Dachau, aryens ou juifs, ont été gazés au Schloss Hartheim au début de 1942, après avoir été jugés uniquement sur leur passé politique.

• Olga Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire nazi, 1933-1945*, 1968, *op. cit.* L'auteur mentionne Hartheim de manière extrêmement vague en tant que lieu d' «extermination» (p. 154, 538, 540).

• *Encyclopedia Judaica*, 1971, *op. cit.*, art. «Mauthausen» : voy. citation ci-dessus.

• Evelyn Le Chêne, *Mauthausen*, 1971, *op. cit.* Voy. ci-dessus doc. PS-2176, pièce à conviction 213. Un plan du rez-de-

chaussée de Hartheim, réalisé par l'auteur, se trouve en page 105.

• Pierre Serge Choumoff, *Les Chambres à gaz de Mauthausen*, 1972, *op. cit.* Voy. ci-dessus doc. PS-2176, pièce à conviction 213. Un plan du rez-de-chaussée de Hartheim se trouve à la p. 38. Il est censé provenir d'un détenu de Mauthausen : Bahier. Il est daté «Linz, 6 septembre 1945» et se trouve dans les dossiers de la Police criminelle de Linz (réf. T.G.B. N.R.K. 2081 / 85).

• Lucy S. Dawidowicz, *The War Against the Jews, 1933-1945*, New York, Bantam Books, 1975 (langue d'origine : anglais) ; p. 178-179 :

> Les malades désignés à la mort... étaient alors transférés à l'un des six centres d' «euthanasie» (à Bernburg, Brandenburg, Grafeneck, Hadamar, Hartheim et Sonnenstein)... La procédure était pratique, simple et tout à fait trompeuse. En groupes de vingt à trente, les patients étaient introduits dans une chambre camouflée en salle de douches. C'était une pièce ordinaire, équipée de portes et de fenêtres étanches, dans laquelle on avait posé des conduites de gaz. Le récipient de gaz comprimé et les appareils de réglage étaient situés à l'extérieur. Conduits vers l'intérieur de la chambre sous le prétexte de prendre une douche, les malades étaient gazés par le docteur de service.

Aucune source n'est indiquée pour la description de ce processus.

• Hans Marsalek, *Die Geschichte...*, 1980, *op. cit.*, p. 213 :

> Dès qu'un groupe se trouvait dans la chambre à gaz, les portes d'acier étaient fermées, le gaz introduit et les victimes tuées. Ensuite la pièce était ventilée à l'aide de ventilateurs.

L'auteur ne précise pas la nature du gaz employé. Il ajoute que l'Allemand Vincenz Nohel a avoué, avant d'être pendu par les Américains, que 30 000 personnes avaient été tuées au Château de Hartheim au cours de l' «Action Euthanasie».

• Eugen Kogon, Hermann Langbein, Adalbert Rückerl, *NS-Massentötungen...*, 1983, *op. cit.* Dans ce livre, qui est censé passer en revue tous les gazages de masse, Hartheim n'est

mentionné que dans le chapitre consacré à l'euthanasie (voy. p. 62, 76-79) ; ni le type de gaz employé (CO ?), ni le nombre total des victimes ne sont clairement précisés.

• Raul Hilberg, *The Destruction of the European Jews*, 1985, *op. cit.*, p. 872-873. L'auteur, qui ne mentionne aucune chambre à gaz pour Mauthausen, affirme que Hartheim était l'un des nombreux «instituts d'euthanasie pourvus de chambres à gaz utilisant du monoxyde de carbone pur en bouteille».

• Pierre Serge Choumoff, *Les Assassinats par gaz...*, 1987, *op. cit.*, ne donne aucune précision sur la chambre à gaz de Hartheim. Il écrit que, d'après les aveux de l'Allemand Vincenz Nohel, 8 000 détenus en provenance de Mauthausen et de Gusen ont été gazés au Château de Hartheim.

• Hans Marsalek, Hartheim, *Establishment for Euthanasia and Gassing : Accessory Camp to the KZ (Concentration Camp) of Mauthausen* (version abrégée pour la Communauté autrichienne du camp de Mauthausen, traduit en anglais par Peter Reinberg), 4 p. Disponible au Château de Hartheim [1989]. Cet opuscule fait état du gazage à Hartheim de 30 000 personnes au moyen de gaz «Zyklon B».

Complément [1990]

• Yad Vashem, *Encyclopedia of the Holocaust*, *op. cit.* Cette encyclopédie en quatre volumes ne contient pas d'entrée *s.v.* «Hartheim», mais seulement des mentions qui se rencontrent aux pages 342, 452, 632, 952, 968, 1129 et 1408. Le type de gaz employé à Hartheim aurait été non pas le Zyklon mais l'oxyde de carbone (p. 1129). Les victimes, en plus des malades mentaux, auraient été des internés transférés de Dachau (p. 342) et de sous-camps de Mauthausen comme Gusen (p. 632) ou Melk (p. 968).

V 1988 : Des historiens juifs face au problème des chambres à gaz

• Olga Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire nazi (1933-1945)*, Paris, 1968 (langue d'origine : français). Une section de cette thèse est intitulée : «Le Problème des Chambres à Gaz» ; elle représente l'équivalent de trois pages (entre les p. 541 et 545). L'auteur ne croit pas à l'existence de chambres à gaz à Dachau ni à Mauthausen.

• Lucy Dawidowicz, *The War Against the Jews 1933-1945*, New York, Bantam Books, 1975 (langue d'origine : anglais). L'auteur ne mentionne pas de chambres à gaz ou de gazages à Dachau ni à Mauthausen.

• Raul Hilberg, *The Destruction of the European Jews*, édition revue et définitive, New York, Holmes & Meier, 1985 (langue d'origine : anglais). Dans cet ouvrage «définitif» en trois volumes et 1 274 pages, Hilberg ne fait nulle part mention de chambres à gaz ou de gazages à Dachau ni à Mauthausen.

• Arno J. Mayer, *Why Did the Heavens Not Darken ? – The «Final Solution» in History*, New York, Pantheon Books, 1988 (langue d'origine : anglais) ; p. 362-363 :

> Les sources pour l'étude des chambres à gaz sont à la fois rares et douteuses [...]. La plus grande partie de ce que l'on sait est fondée sur les dépositions des officiels et des exécutants nazis lors des procès d'après-guerre et sur le souvenir des survivants et des spectateurs. Ce genre de témoignage est à filtrer avec soin vu qu'il peut être influencé par des facteurs d'une grande complexité. Les journaux intimes sont rares, ainsi que les documents authentiques relatifs à la fabrication, la transmission et la mise à exécution de la politique d'extermination. Mais des preuves nouvelles peuvent encore être mises à jour. Des journaux privés et des papiers officiels sont susceptibles de venir à la surface. Etant donné qu'Auschwitz et Majdanek, tout comme les quatre centres d'extermination totale, ont été libérés par l'Armée rouge, les archives soviétiques peuvent fort bien livrer des indices et des preuves quand elles seront ouvertes. En outre, des fouilles à l'emplacement des lieux d'extermination ainsi que dans leurs environs immédiats peuvent aussi apporter de nouveaux renseignements.

———